Nations Unies A/58/PV.44

Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Documents officiels

44e séance plénière
Lundi 27 octobre 2003, à 15 heures
New York

Président : M. Hunte . . . . . (Sainte-Lucie)

En l'absence du Président, M. Lamba (Malawi), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Points 55 et 57 à 59 de l'ordre du jour (*suite*)
Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions
Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes

Renforcement du système des Nations Unies
Rapports du Secrétaire général (A/57/786, A/58/175, A/58/351, A/58/382, A/58/395 et A/58/395/Corr.1)

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Dans sa déclaration au début de la présente session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a souligné l'importance des mesures collectives pour surmonter les obstacles mondiaux. Il a également souligné le besoin d'un fonctionnement efficace des organes principaux de l'ONU et des relations entre eux. Nous souscrivons à l'opinion du Secrétaire général. La participation de la Vice-Secrétaire générale à ce débat reflète l'importance que le Bureau du Secrétaire général attache au travail de l'Assemblée générale et à ce débat.

En tant que membre du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine et, du reste, à titre national, nous attachons une grande importance aux questions à l'examen. À cet égard, nous nous félicitons de ce que le Président soit prêt à diriger la mise en oeuvre des diverses résolutions relatives à la revitalisation de l'Assemblée générale. Depuis la quarante-sixième session, nous avons enregistré des progrès considérables, mais les changements intervenus sur la scène internationale nous obligent à poursuivre la revitalisation de l'Assemblée générale et le renforcement du système dans son ensemble.

Dans une note officieuse sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, le Président a proposé que tous les points relatifs à l'examen de la revitalisation soit regroupés sous les titres « Renforcement de l'autorité et du rôle de l'Assemblée générale » et « Amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale ». De nombreux progrès ont été réalisés dans cette dernière catégorie. Aux fins du débat d'aujourd'hui, je me limiterai donc à de brèves observations sur un certain nombre d'aspects du renforcement de l'autorité et du rôle de l'Assemblée générale. Je le ferai, car la situation internationale actuelle réclame une Assemblée générale dotée de pouvoirs, qui commande le respect et la légitimité dans le monde entier.

Le Président a mis à la disposition de l'Assemblée un document qui indique le chemin parcouru et de ce qu'il nous reste encore à faire pour mettre en oeuvre les décisions prises ici. Peut-être devrions-nous marquer une pause et nous demander pourquoi les résolutions de l'Assemblée générale ne sont pas appliquées par ses propres membres, alors que

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

celles du Conseil de sécurité le sont, sauf dans quelques cas où des membres tendent à les ignorer. Ceci nous amène donc à nous demander si nous pouvons sincèrement améliorer les travaux de l'Assemblée générale sans procéder une nouvelle fois à un examen sérieux de la Charte des Nations Unies.

Par exemple, s'il est vrai que le Conseil de sécurité assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'Assemblée générale peut également jouer un rôle efficace. Dans les conditions actuelles, les situations de conflit sont limitées au Conseil de sécurité. Les questions importantes sont portées à l'attention de l'Assemblée générale en cas d'inaction du Conseil. Nous proposons que les situations de conflit internationales de grande portée soient d'abord examinées en séance plénière, après quoi le Conseil de sécurité devrait se réunir, fort des vues exprimées par l'ensemble des Membres. À notre avis, cela ne contredirait pas l'Article 10 de la Charte.

Le débat général est hautement apprécié par les États Membres. C'est pourquoi la participation au plus haut niveau s'est accrue; il donne l'occasion aux États membres de prendre position sur de nombreuses questions d'importance nationale ou internationale. La polarisation des séances du débat général pourrait déboucher sur la tenue de séances de haut niveau ou de sessions extraordinaires. Il faudrait y réfléchir sérieusement avant de mettre l'idée en pratique.

La limite volontaire de 15 minutes pour les déclarations a indubitablement raccourci le débat général. Toutefois les lumières marquent peut-être un certain manque de courtoisie vis-à-vis de l'orateur. Nous suggérons que, seul désormais, l'orateur soit à même de voir les lumières.

Ma délégation s'est toujours demandée ce qui déterminait la durée des mandats des divers organes de l'ONU. Par exemple, les membres sont élus au Conseil économique et social pour trois ans et les membres non permanents du Conseil de sécurité sont nommés pour deux ans, alors que le Président de l'Assemblée générale est élu pour un an. Pour avoir servi au Conseil de sécurité, je peux dire par expérience que, pour les membres non permanents, les six premiers mois sont une période d'apprentissage. Ce n'est donc que le second semestre de l'année, que l'on commence à pleinement saisir le mode de fonctionnement du Conseil et à apporter en conséquence une contribution substantielle.

Ce que je veux dire, c'est qu'il existe un décalage entre la prise de fonctions et l'obtention de résultats tangibles s'agissant du Cabinet du Président de l'Assemblée générale. Par exemple, les résolutions adoptées sous la présidence actuelle ne parviendront aux États Membres qu'en février. Cela laisse une période de mise en oeuvre de six mois environ aux États Membres, après quoi le Secrétaire général sollicitera des informations auprès des États Membres concernant la mise en oeuvre afin d'établir des rapports destinés à l'Assemblée générale et ainsi de suite. La biennalisation des points de l'ordre du jour contribuera à assurer l'efficacité des mesures prises. Toutefois, cela devra être bien compris par les pays concernés.

Chaque année, lors du débat général, le Président de l'Assemblée générale est félicité à son entrée en fonctions. Mais quelles sont les conditions de travail inhérentes à sa fonction? Ayant eu le rare privilège de présider l'Assemblée générale, notre expérience montre que nous, États Membres, devons doter la présidence des moyens nécessaires pour satisfaire aux exigences. Des ressources tirées du budget ordinaire doivent être affectées à ce cabinet, et la responsabilité ne doit pas retomber sur le pays qui assume la présidence. La mémoire institutionnelle doit inclure les questions de fond, les débats et les recommandations des sessions de l'Assemblée générale.

La plupart des anciens présidents de l'Assemblée générale ont assumé des fonctions auprès de l'Organisation des Nations Unies pendant de nombreuses années. D'autres, à leur retour au pays, ont occupé des postes encore plus élevés. Individuellement ou collectivement, de part leur prestige international, ils apportent leurs vastes connaissances et leur grande expérience à l'examen des questions sur la scène internationale. Ils peuvent certes jouer un rôle important en tant que facilitateurs. À notre avis, les anciens présidents de l'Assemblée générale devraient s'employer à diriger des groupes de travail de l'Assemblée et participer à des groupes ou comités pour examiner des questions spécifiques sur lesquelles l'Assemblée générale pourrait se prononcer. Ceci rehausserait non seulement le prestige de la fonction mais contribuerait également à faire mieux connaître les travaux et l'autorité de l'Assemblée générale.

Pour terminer, je dirai un mot de la Quatrième Commission. C'est grâce à la Quatrième Commission que nombre de nos pays ont été décolonisés, et que nous sommes des Membres de cette grande Organisation. Cette Commission doit être renforcée notamment en dressant le bilan des progrès réalisés en ce qui concerne les territoires non autonomes.

M. Al-Awadi (Koweït) (*parle en arabe*) *:* Ma délégation souhaite aligner pleinement sa position sur la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés. Monsieur le Président, ma délégation souhaite vous exprimer ses vifs remerciements pour les brillants efforts que vous avez déployés et pour votre insistance sur, et votre intérêt pour, la question de la réforme de l'Assemblée générale et de la rationalisation de ses travaux. Le document officieux du Mouvement des pays non alignés que vous avez présenté, et qui a été examiné au cours de consultations officieuses le 17 octobre 2003, fournit une preuve très claire de votre intention d'aboutir à une conclusion positive sur la question de la rationalisation et de la réforme des travaux de l'Assemblée générale, qui améliore son rôle et complète le travail de vos prédécesseurs au cours des précédentes sessions. Le Koweït estime que le document du Mouvement des pays non alignés que vous avez présenté la semaine dernière, Monsieur le Président, contenait de nombreuses propositions pratiques visant à améliorer les méthodes de travail de l'Assemblée générale. Nous pouvons donc le prendre comme référence et le laisser nous guider vers la prochaine phase, afin de parvenir à un consensus sur le plus grand nombre possible de propositions parmi celles qu'il contient.

Le Koweït a, par l'intermédiaire de sa mission permanente ici, accordé une importance particulière à la question de la rationalisation et de la réforme des travaux de l'Assemblée générale, dont les résultats refléteront en définitive notre performance dans cet organe essentiel des Nations Unies. Nous sommes convaincus qu'il est important de présenter nos remarques sur cette question, qui concerne les principes généraux qui devraient nous guider au cours du processus de réforme. Nous allons ainsi présenter des propositions au sujet des procédures, qui selon nous vont rapprocher des objectifs visés par ce processus.

Il est essentiel que nous tirions parti de la dynamique positive en cours pour accomplir certains progrès sensibles dans le processus de rationalisation du travail de l'Assemblée générale, conformément aux principes généraux qui guideront les États Membres, les prochains présidents de l'Assemblée générale et le Secrétariat dans l'application des mesures prises dans ce domaine.

Ma délégation a noté que le processus de réforme revient chaque année comme sujet de débat, associé à des idées précises, à de l'enthousiasme ou de la bonne volonté, mais sans la mise en place, au début de chaque session, de principes directeurs qui devraient être appliqués. Nous ne devrions pas répéter les mêmes choses sur ce sujet à chaque session. Notre objectif en proposant la mise en place de tels principes est de protéger les intérêts politiques de toute partie intéressée par ce processus.

Les principes généraux et les propositions concernant les procédures de travail que nous devrions appliquer au cours de la prochaine réunion sont les suivants :

Premièrement, nous devons nous mettre d'accord sur le principe de continuité dans la réforme et la rationalisation des procédures, afin que le processus de réforme ne soit pas limité à une session précise ou à une présidence spécifique, mais se poursuive, que les résultats soient positifs ou négatifs, même si nous ne sommes pas parvenus à un accord sur un domaine spécifique de rationalisation ou de réforme.

Deuxièmement, l'accord sur le processus de rationalisation et de réforme des méthodes de travail de l'Assemblée générale ne se limite pas à des questions techniques. Il concerne aussi des questions politiques délicates et, en conséquence, la dimension politique doit être prise en compte. Nous répétons ce que nous avions dit dans notre déclaration au cours de la dernière session concernant la nécessité de prendre en compte le caractère politique du travail de l'Organisation des Nations Unies, ce qui signifie que nous ne suivrons pas les procédures utilisées dans les institutions du secteur privé.

Troisièmement, le processus de réforme doit être pleinement transparent et tous les États devraient avoir le droit de connaître toutes les propositions. Ces propositions devraient être présentées de façon juste et équitable, prenant en compte les idées de petits États et de délégations de taille modeste, qui ont des difficultés à suivre les sessions de l'Assemblée générale et ses

nombreuses commissions en raison de la fréquence et du chevauchement horaire des réunions.

Nous demandons au Président de l'Assemblée générale, à ses successeurs et au Secrétariat de suivre de près les idées des États Membres et de nous aider à cristalliser toutes les idées ayant fait l'objet d'un accord dans le domaine de la réforme de l'Assemblée générale, en particulier les propositions sur les méthodes de travail et procédures. Ces propositions doivent être soumises et adoptées sans délai, afin d'éviter qu'elles soient rejetées dans l'ombre par d'autres propositions et procédures qui n'ont pas encore fait l'objet d'un accord.

Ma délégation estime que l'un des plus importants changements en matière de procédure que l'Assemblée générale a commencé à mettre en oeuvre est le regroupement de questions très voisines dans les débats. Nous demandons que cette approche de regroupement soit maintenue, en particulier dans l'examen des points de l'ordre du jour à l'Assemblée générale.

En ce qui concerne la rationalisation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale par la biennalisation ou triennalisation de certains d'entre eux, et l'annulation de certains autres, bien que cette méthode soit assez délicate, elle peut être employée si nous prenons en compte les aspects politiques de ces questions. Dans ce contexte, le plus important est de procéder à une consultation en deux phases. Premièrement, le secrétariat de l'Assemblée générale devrait, avant le début de chaque session ordinaire de l'Assemblée générale, consulter les États Membres ou certains États pour savoir si l'examen d'un point particulier peut être reporté à une session ultérieure ou si une procédure peut être adoptée pour rationaliser la méthode. Le Secrétariat, après avoir mené à bien le processus de consultation, soumettrait ensuite un document de travail par l'intermédiaire du Président de l'Assemblée générale, indiquant les points sur lesquels un accord a été trouvé avec les parties concernées pour les rationaliser. Nous soulignons deux principes à appliquer ici : la méthode de consultation et l'accord des États concernés par un point particulier.

Ma délégation soutient la proposition du Président de l'Assemblée générale tendant à centrer le débat général, au début de la session, sur une question précise ou un thème particulier. Cette approche a été récemment utilisée avec succès par le Mouvement des pays non alignés dans ses conférences et sommets. Ma délégation a étudié la proposition faite par le Président de l'Assemblée générale à propos de l'établissement d'un calendrier des débats sur les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, et nous convenons qu'il s'agit là d'une proposition importante, qui allégera la charge de nombreux pays ayant une délégation peu nombreuse, si elle est appliquée de façon précise et solide. Nous préconisons l'établissement d'un calendrier des réunions des grandes commissions de l'Assemblée générale, de telle sorte qu'une commission particulière se réunisse au cours d'un mois particulier chaque année ou durant une période spécifique, de la même façon que le débat général a traditionnellement lieu à l'ouverture chaque session, au mois de septembre.

Ma délégation soutient la proposition qui vise à renforcer la capacité et le potentiel de la fonction de Président de l'Assemblée générale. Nous soutenons aussi ce que le représentant du Mouvement des pays non alignés a eu à dire sur ce sujet. Nous pourrions également mettre sur pied un groupe spécifique au sein du Secrétariat, dont les membres aideraient le Président de l'Assemblée générale au cours de chaque session.

Pour terminer, Monsieur le Président, ma délégation souhaiterait souligner que le cadre général proposé dans votre document de travail doit se concentrer sur les procédures et sur l'amélioration des méthodes de travail, car c'est là le seul moyen d'atteindre l'objectif principal de ce processus, qui est d'améliorer le rôle de l'Assemblée générale et de revitaliser son rôle conformément à la Charte. Ma délégation coopérera pleinement avec vous en vue d'assurer la réussite de vos efforts. J'aimerais exprimer ma gratitude à l'Ambassadeur Adballah Baali, représentant de l'Algérie, pour ses efforts en vue de coordonner les positions des pays non alignés.

M. Motomura (Japon) (*parle en anglais*) : Les changements auxquels nous assistons, de nos jours, dans la communauté internationale sont rapides et de plus en plus dynamiques. Chaque jour, nous sommes confrontés à des défis nouveaux et variés. La mondialisation ayant conduit à un monde de plus en plus interdépendant, nous ne pouvons manquer de reconnaître l'efficacité d'un cadre multilatéral viable pour relever ces défis. L'Organisation des Nations Unies, nous en sommes convaincus, est le meilleur instrument dont dispose la communauté internationale à cet effet.

La pertinence de cet instrument, toutefois, dépend entièrement de sa capacité à faire passer, de manière efficace, son message dans la pratique. Cela est tout particulièrement vrai pour la capacité de l'Assemblée générale à faire entendre sa voix, en sa qualité d'organe le plus représentatif au sein de l'ONU, du fait qu'elle rassemble la totalité des États Membres. L'Assemblée générale devrait également jouer un rôle clef lorsque la communauté internationale prend des décisions faisant suite à des actions légitimes. C'est sur cette toile de fond que je voudrais insister sur l'importance pour nous de véritablement rechercher les voies et moyens permettant à l'Assemblée générale de recouvrer le statut que lui octroie la Charte et le rôle que lui assigne clairement la Déclaration du Millénaire.

En outre, l'ONU doit renforcer sa capacité à répondre à des priorités changeantes. Les États Membres doivent vérifier en permanence si le temps, l'énergie et les ressources que nous consacrons aux priorités essentielles donnent véritablement des résultats, de manière à obtenir le meilleur rendement possible compte tenu des contraintes qui sont les nôtres.

Tout d'abord, je voudrais évoquer certaines des questions liées à la revitalisation de l'Assemblée générale que nous jugeons d'une importance particulière. La revitalisation est d'ailleurs un thème inscrit à notre ordre du jour depuis 1990 et auquel nous avons consacré une multitude de débats de toute sorte. Je crois qu'il est grand temps pour nous de faire le bilan des résultats de ces discussions et d'adopter une approche plus globale de la question. À cet égard, je voudrais saluer les initiatives que prend actuellement le Président de l'Assemblée générale.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner quatre points de l'ordre du jour dans le cadre d'un débat conjoint. Il s'agit là d'un progrès assez symbolique dans nos efforts pour améliorer l'efficacité de nos travaux en regroupant les questions du même ordre. Je voudrais également saluer les efforts déployés par le Président en ce sens.

Pour ce qui est des mesures visant à renforcer l'autorité et le rôle de l'Assemblée générale, nous sommes favorables au renforcement du Bureau du Président. Afin de garantir une transition sans heurt et le développement de la mémoire institutionnelle, le Secrétariat devrait assigner un ou deux de ses fonctionnaires actuels à ce Bureau. À notre avis, il est préférable que ces fonctions reviennent à un expert ayant une solide connaissance de la teneur et de la conduite des travaux de l'Assemblée générale.

Cette année, nous avons élu le Président en juin, ce qui est un progrès remarquable, mais trois mois demeurent une période assez courte pour se préparer à une fonction si importante, de même qu'un an est un délai très bref pour mener à bien l'essentiel du travail de fond. Nous proposons par conséquent d'examiner la possibilité de réélire le Président, ainsi que celle d'élire le Président parmi les vice-présidents de l'année précédente. Nous estimons par ailleurs que le Président devrait continuer de renforcer la coordination entre les représentants et les autres organes pertinents, comme par exemple les grandes commissions, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Cabinet du Secrétaire général et les groupes régionaux.

L'Assemblée générale devrait également explorer les moyens d'améliorer sa coopération avec le Conseil de sécurité, en encourageant le dialogue avec celui-ci. Cependant, pour y parvenir, il nous faut impérativement rendre nos débats plus interactifs et plus ciblés. Nous devons donc axer notre attention sur l'examen des mesures permettant d'améliorer les méthodes de travail de l'Assemblée générale.

La nécessité de rationaliser l'ordre du jour, tant à la plénière que dans les grandes commissions, a été constamment soulignée dans nos entretiens. Il serait peut-être utile d'examiner sérieusement la possibilité d'introduire une règle nous permettant de rationaliser et de regrouper les points de l'ordre du jour et les résolutions. Par exemple, les points de l'ordre du jour pour lesquels la discussion est différée pendant un certain nombre d'années devraient être rayés de la liste. Nous devrions également examiner de plus près la manière dont les points de l'ordre du jour sont renvoyés aux grandes commissions, car une rationalisation substantielle doit être possible dans ce domaine.

Dans le contexte de la réforme de l'ordre du jour, j'ai attaché une attention particulière aux travaux de la Deuxième Commission qui, sur la base de la résolution 57/270 B, doit parvenir à un accord sur cette question d'ici la fin de la cinquante-huitième session. J'ai déjà souligné l'inertie des travaux de la Deuxième Commission dans la déclaration que j'y ai prononcée le 6 octobre dernier.

La Deuxième Commission joue un rôle de plus en plus important. Dans les domaines économique et social et les domaines connexes, les discussions s'embourbent souvent dans les divergences idéologiques qui séparent les groupes, interdisant aux participants de s'entendre, ne serait-ce, que sur les priorités de leurs travaux. Pour véritablement obtenir des résultats concrets et positifs, tous les pays qui prennent part à ces forums doivent redoubler d'efforts pour trouver un terrain d'entente et travailler de concert.

La résolution 57/301 dispose que la session ordinaire débutera désormais la troisième semaine de septembre, ce qui entraîne une contrainte de temps considérable pour les délibérations des grandes commissions. La Troisième Commission, par exemple, doit examiner quelque 80 projets de résolution en sept semaines, soit une semaine de moins qu'à l'accoutumée. J'invite les États Membres à réfléchir à cette situation et à avoir la souplesse de revenir à la pratique habituelle. Un autre sujet de réflexion est la possibilité d'étaler, sur toute l'année, les sessions des grandes commissions actuellement concentrées sur la période allant de septembre à décembre, ainsi que l'a proposé le Représentant permanent de Singapour, proposition qui a notre appui.

Je voudrais à présent aborder les questions liées à la réforme et au renforcement de l'ONU. Nous avons la satisfaction de constater que, depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 57/300, les mesures qu'elle prévoyait sont activement mises en oeuvre, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, publié sous la cote A/58/351.

Dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, le Secrétaire général attache une attention particulière au redéploiement des ressources et propose d'éliminer 912 postes budgétaires. Tout en saluant ces efforts, nous préconisons un budget plus concis et plus rationnel, grâce à une hiérarchisation plus stricte des activités prioritaires et à la poursuite du redéploiement des ressources allouées à des activités obsolètes, afin d'obtenir le meilleur rendement possible dans la limite des ressources disponibles.

Nous apprécions également les initiatives concrètes qui ont été prises depuis l'an dernier en faveur de la restructuration du Département de l'information ainsi que les mesures mises en oeuvre pour améliorer l'efficacité des produits et des activités de ce Département, notamment la promotion des services de communication stratégique. Je voudrais engager le Secrétaire général à poursuivre ces réformes, conformément aux résolutions et décisions pertinentes déjà adoptées relativement à l'information.

Dans une certaine mesure, la réforme n'est jamais que l'accumulation de mesures concrètes et opérationnelles. Parfois, elle implique même les comportements au quotidien. Nous, les délégations, ne sommes nullement sans reproches. Plus que quiconque, nous devons faire en sorte de ne pas gaspiller nos précieuses ressources. Par exemple, lorsque nous démarrons une réunion plus tard que prévu, les interprètes n'ont d'autre choix que celui d'attendre sans rien faire, alors que nous leur payons des sommes considérables. Une heure de réunion avec des services d'interprétation dans les six langues et les services d'appui correspondants coûtant 1 875 dollars, 20 minutes de retard représentent une perte de 625 dollars. Supposons que nous ayons dix réunions le matin et dix autres l'après-midi, démarrant toutes avec une moyenne de 20 minutes de retard, ce sont 12 500 dollars que nous avons gaspillés en un jour. À raison de 22 jours de travail ouvrables par mois, la perte mensuelle atteint 275 000 dollars. Que ces retards se poursuivent pendant quatre mois et c'est alors un million de dollars de perdu. Même si ces calculs sont hypothétiques, ils montrent clairement combien il est important et urgent que nous soyons nous-mêmes ponctuels, si nous entendons prouver que nous sommes financièrement responsables et continuer d'encourager la réforme.

Par ailleurs, le processus de réforme devrait s'effectuer en tenant compte de perspectives stratégiques qui portent davantage sur le long terme. Il s'agit de savoir comment construire durablement les cadres multilatéraux nécessaires pour régler les vrais problèmes de la communauté internationale.

Tout d'abord, concernant la réforme du Conseil de sécurité, nous déplorons que les débats au sein du Groupe de travail créé par l'Assemblée générale il y a dix ans n'aient toujours pas permis de réaliser des progrès notables ou de sortir de l'impasse.

Le Secrétaire général a proposé que nous nous donnions jusqu'à 2005 pour convenir des modifications requises au sein de nos institutions internationales. Le Japon prend cette proposition très au sérieux et estime

qu'à cette date, une décision politique aura pu être prise à l'occasion d'une réunion des chefs d'État et de gouvernement consacrée à la réforme de l'ONU et, plus particulièrement, du Conseil de sécurité, ainsi que l'a proposé notre Ministre des affaires étrangères durant le débat général.

Le Japon approuve également l'initiative du Secrétaire général de créer un groupe de personnalités éminentes. Nous suivrons son évolution avec grand intérêt. Le Japon est décidé à contribuer au mieux à cette initiative.

Pour accroître la légitimité et l'efficacité du Conseil de sécurité, il est nécessaire d'accorder le statut de membre permanent à d'autres États qui soient à la fois désireux et capables d'assumer cette charge mondiale. Le Japon a déclaré à maintes reprises qu'il était prêt à oeuvrer activement à la réforme du Conseil de sécurité et qu'il désirait y assumer de plus grandes responsabilités en qualité de membre permanent.

Lorsque nous parlons d'une véritable refonte de l'ONU, nous avons la ferme conviction qu'une telle réforme doit déboucher sur un système de gouvernance mondiale ressenti comme légitime et juste par chacun de ses membres. Tant qu'un tel sentiment d'équité ne sera pas largement partagé par les États Membres, il n'y aura pas lieu d'espérer une gestion harmonieuse de l'ONU. Le Japon est d'avis qu'il faut veiller au premier chef à répartir de façon adéquate et équitable les charges entre les États Membres.

À cet égard, nous pensons qu'il faudrait, en temps voulu, rééquilibrer et rendre plus équitable le barème des quotes-parts, en tenant compte de la situation économique actuelle de chaque pays ainsi que de son statut et de l'ampleur de ses responsabilités au sein de l'ONU. Par ailleurs, la répartition géographique du personnel employé au Secrétariat devrait depuis déjà bien longtemps être équitable vis-à-vis de tous les États Membres. Corriger la forte sous-représentation devrait faire partie des priorités.

Tout en reconnaissant qu'il importe de déployer les opérations de maintien de la paix en fonction des circonstances propres à chaque situation, nous estimons toutefois que le poids budgétaire de ces opérations devrait être maintenu à un niveau acceptable pour les États Membres. Un soin particulier devrait être accordé à la transparence – surtout vis-à-vis des principaux bailleurs de fonds – lorsque des décisions sont prises sur la mise en place et la redéfinition des opérations de maintien de la paix. Il conviendrait également de développer un mécanisme de dialogue avec les contributeurs.

Enfin, les quatre célèbres critères présentés par l'Ambassadeur Mahbubani, de Singapour, s'appliquent aussi bien au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale et à l'ONU dans son ensemble. Nous devons contrôler en permanence nos propres résultats, en nous interrogeant sur notre façon d'aborder les problèmes, en améliorant les procédures et les méthodes de travail, en travaillant dans la transparence et en rehaussant notre crédibilité et notre prestige auprès de la communauté internationale. La réforme est un processus continu qui exige un dévouement et des efforts constants de notre part. Le Japon est prêt à tout mettre en oeuvre pour apporter une importante contribution à ce processus.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Ce débat, qui porte sur le renforcement du système des Nations Unies et la revitalisation de l'Assemblée générale, revêt une importance fondamentale et arrive à point nommé. Chaque institution doit évoluer en permanence pour rester efficace, performante et adaptée aux réalités. Aujourd'hui, même les plus grands détracteurs de l'Organisation reconnaissent son bien-fondé face aux défis nouveaux et anciens que la communauté internationale doit relever.

Le Secrétaire général a mis en relief ces défis dans le discours qu'il a prononcé à l'ouverture du débat général de l'Assemblée le mois dernier. Son appel en faveur d'un contrôle et d'une réforme des institutions est venu fort à propos. Nous saluons son idée de créer un groupe de personnalités éminentes chargé de formuler des recommandations à soumettre à l'examen des États Membres. Nous sommes convaincus que la composition et les travaux de ce groupe tiendront compte du large éventail de points de vues et de principes qui existe à l'Assemblée au sujet de la réforme.

La déclaration faite par l'Algérie aujourd'hui rend compte de la façon dont le Mouvement des pays non alignés voit les choses. Le Pakistan s'associe à cette déclaration.

Nous remercions la Vice-Secrétaire générale, Mme Fréchette de sa déclaration et des efforts qu'elle déploie avec dévouement pour préserver et encourager la revitalisation institutionnelle de l'ONU.

Le Pakistan apprécie grandement l'énergie avec laquelle le Président de l'Assemblée s'emploie à promouvoir le processus de réforme. Son document non officiel du 17 octobre nous fournit un cadre irremplaçable et des orientations fort utiles pour revitaliser l'Assemblée générale.

Il convient tout d'abord de reconnaître que, depuis 1997, grâce à l'action résolue du Secrétaire général, M. Kofi Annan, des progrès considérables ont été accomplis pour améliorer le Secrétariat de l'ONU et son mécanisme de soutien. Le Pakistan a contribué à ce processus, surtout à la réforme de la gestion des ressources humaines, et continuera d'y prendre une part active.

Nous pensons avec le Secrétaire général qu'il est temps de concentrer nos efforts sur la réforme institutionnelle des organes intergouvernementaux de l'ONU.

L'Assemblée ayant récemment débattu de la réforme du Conseil de sécurité, je ne reviendrai pas sur nos vues à ce sujet. Mais au sujet de la réforme de l'ONU, je voudrais attirer l'attention sur les points suivants. Premièrement, le Conseil de sécurité tend à aller bien au-delà des responsabilités essentielles que lui confère la Charte, à savoir contrer les menaces à la paix et à la sécurité internationales. En témoignent les récents efforts visant à charger le Conseil de la lutte contre la prolifération passant outre les objectifs de désarmement.

Deuxièmement, les délibérations du Conseil manquent de transparence et d'ouverture, ce qui est contraire à l'article 48 de son Règlement intérieur provisoire. Il faut sortir de cette manie de l'opacité. C'est à l'Assemblée qu'il appartient d'exiger ce changement, ici et auprès des capitales concernées.

Alors que les défauts du Conseil de sécurité font l'objet de critiques étouffées, les jugements portés sur l'Assemblée générale sont généralement sévères. Inefficace, incompétente et inutile sont les qualificatifs régulièrement employés pour décrire cette Assemblée. Ce jugement impitoyable ne tient pas compte de l'histoire et de la politique internationale. L'Assemblée générale a un grand nombre d'exploits historiques à son actif. Elle a joué un rôle de premier plan dans la libération des peuples soumis au joug colonial en leur permettant d'exercer leur droit à l'autodétermination. L'Assemblée a pris une part décisive à l'évolution du droit et des normes internationales. Elle intervient sur les questions de la paix et de la sécurité et s'oppose à l'agression et à l'emploi de la force à chaque fois que le Conseil de sécurité se trouve paralysé par un veto partisan. Elle a mis en place des institutions de coopération internationale dans des domaines vitaux et organisé des conférences afin de mobiliser la communauté internationale autour des questions prioritaires pour la planète.

Bien évidemment, l'ordre du jour de l'Assemblée est vaste et bien souvent surchargé. Chacun des États Membres de l'ONU a le droit souverain et démocratique de partager avec l'Assemblée ses difficultés et ses déceptions, ainsi que ses idées et initiatives.

Notre ordre du jour serait moins étoffé s'il était possible de régler rapidement les problèmes et questions dont l'Assemblée est saisie. En fait, l'Assemblée pâtit de la mauvaise presse qui lui est faite. Le transfert de l'examen de ces questions d'actualité brûlantes– le terrorisme, la non-prolifération et le désarmement – au Conseil de sécurité signe l'asphyxie l'oxygène politique de l'Assemblée générale. Le renforcement du rôle de l'Assemblée est une opération politique, pas procédurale.

Hélas, bien qu'ils professent leur respect pour le principe d'égalité souveraine, certains États appuient les propositions visant à mettre en place des organes plus restreints – des comités exécutifs, des comités directeurs et des groupes privilégiés – au sein de l'Assemblée générale, prétendument pour renforcer son efficacité. Des organes comme le Conseil de sécurité, pourraient prendre des décisions plus rapides et peut-être plus nettes mais elles manqueraient d'universalité et de légitimité. Ils empêcheraient donc la majorité d'avoir voix au chapitre sur les questions les plus importantes. Ils accroîtraient l'inégalité au sein de l'Organisation des Nations Unies et feraient de l'Assemblée générale un instrument d'approbation inconditionnel.

Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas apporter des modifications de procédure aux travaux de l'Assemblée générale. On a fait part d'un certain nombre de suggestions utiles qui méritent d'être examinées.

Premièrement, la restructuration de l'ordre du jour de l'Assemblée générale est un objectif souhaitable. On peut amalgamer les points similaires,

regrouper les points connexes et éliminer certains points qui ne présentent plus d'intérêt pour les États Membres. Certains points actuellement à l'examen par la plénière pourraient être renvoyés à une grande commission. Dans le même temps, on doit pouvoir intégrer les nouvelles questions à l'ordre du jour lorsqu'elles apparaissent. Il ne faut pas oublier cependant que la restructuration de l'ordre du jour est avant tout un exercice politique. Il nous faut tout d'abord décider qui procèdera à l'examen de cet ordre du jour et recommandera sa restructuration – le Bureau, les amis du Président ou un groupe spécialement mis en place à cet effet. Les débats devront à l'évidence avoir lieu en consultation avec les États qui manifestent un intérêt envers les points concernés. Et tous les critères utilisés pour orienter ces décisions devront être appliqués de manière équitable.

Deuxièmement, l'Assemblée peut faire beaucoup pour améliorer le contenu de ses résolutions. Nous devrions essayer de nous en tenir à des résolutions plus courtes, en particulier en ce qui concerne les points déjà examinés. On pourrait également exiger que les projets de résolution traitant des anciens points à l'ordre du jour soient présentés et distribués quelques jours avant l'examen afin que le débat se concentre sur le projet de résolution et pour éviter de répéter les positions générales. S'agissant des nouvelles questions, il conviendrait d'avoir des entretiens avant d'élaborer des décisions.

Troisièmement, les grandes commissions de l'Assemblée ont adopté des pratiques bien établies. Il est temps pour elles d'harmoniser leurs travaux. Elles doivent également renforcer l'uniformité dans le cadre de leur processus de prise de décision. Certaines travaillent sur la base du consensus. D'autres ont systématiquement recours au vote. D'autres conjuguent ces pratiques.

Quatrièmement, la majorité des petites délégations ne peuvent pas participer aux séances plénières et aux réunions des six grandes commissions qui ont lieu en même temps. Les services de conférence sont également mis à rude épreuve. Les représentants permanents ne sont pas en mesure d'accorder l'attention demandée à toutes les questions. Comme cela a été suggéré par de nombreux orateurs à cette tribune, on devrait sérieusement envisager de convoquer les séances des diverses commissions les unes à la suite des autres de la période allant du 1er janvier au milieu du mois de septembre. Les résultats des commissions pourraient être ensuite approuvés collectivement en plénière lorsque celle-ci reprend ses travaux en septembre pour le débat général.

La gestion de la plénière et des grandes commissions devraient être confiée au Président de l'Assemblée générale pendant toute l'année. Pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités, il semble essentiel de renforcer le Bureau du Président.

Un autre aspect très important est la coopération entre l'Assemblée et les autres organes principaux de l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Une plus grande cohérence dans les travaux de ces trois organes entraînera une plus grande synergie dans notre travail. À cet égard, ma délégation avait proposé de mettre en place des commissions composites dont les membres seraient choisis dans les trois grands organes, afin d'examiner les crises complexes.

On a accordé une attention considérable à la réforme et à la revitalisation du Conseil économique et social. Il ne suffit pas de procéder à un changement nominal pour le revitaliser. Si l'on met en place un Conseil de sécurité économique et social, disposera-t-il d'un mandat lui permettant d'examiner les questions très importantes liées à la gestion des relations socioéconomiques internationales et de statuer sur elles? Ses décisions seront-elles contraignantes pour les États Membres à l'instar de celles du Conseil de sécurité et en conséquence, devront-elles être mises en oeuvre par les États Membres? Selon nous, il serait plus productif de se concentrer sur les voies et moyens permettant de concrétiser la responsabilité confiée au Conseil économique et social au terme de la Charte et dans les décisions récentes préconisant la coordination et le suivi des grandes conférences internationales.

Outre la volonté politique, on a besoin de ressources adéquates pour mettre en oeuvre les décisions des États Membres. Il est ironique de constater que l'on se montre parcimonieux uniquement lorsqu'il s'agit de financer les opérations et actions de l'Organisation des Nations Unies. Il importe de remettre en cause la justification politique et morale selon laquelle l'Organisation des Nations Unies doit avoir une croissance zéro ou presque. La réforme de l'ONU doit s'accompagner d'une volonté politique de financer les activités des Nations Unies approuvées par tous les États

Le Pakistan estime que la réforme de son budget et de son processus d'élaboration renforcera notre Organisation. Pour nous, c'est le résultat final qui compte. Nous appuierions toute formule permettant à notre Organisation de s'acquitter de ses mandats et de bénéficier de ressources correspondantes à ses activités prioritaires.

Il convient, toutefois, d'examiner certains effets systémiques entraînés par la modification du processus budgétaire actuel.

Premièrement, si nous devions modifier la présentation du plan à moyen terme et le rôle du Comité du programme et de la coordination, par quel mécanisme les États Membres pourront-ils assurer que tous les mandats débouchent sur des programmes exécutables et disposent d'un financement adéquat?

Deuxièmement, comment allons-nous traiter de la hiérarchisation des priorités qui s'inscrit actuellement parmi les fonctions du Comité du programme et de la coordination? Troisièmement, quel serait le rôle du Comité du programme et de la coordination et à qui reviendrait-il d'élaborer cette hiérarchisation et de l'examiner? Et si elle devait être supprimée et remplacée par un cadre stratégique, comme cela est proposé par le Corps commun d'inspection, quel serait l'organe intergouvernemental qui procèderait à son élaboration et à son examen?

Nous nous réjouissons de participer à un débat constructif et substantiel sur ce point essentiel dont les incidences sont très importantes pour l'avenir de notre Organisation et pour les relations entre les États Nous assurons le Président de la pleine coopération de la délégation pakistanaise en matière de prise de décisions positives et généralement acceptables pour renforcer l'Organisation des Nations Unies et revitaliser l'Assemblée générale.

M. Fadaifard (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général qui poursuit la réforme des Nations Unies. Je le félicite également de ses rapports sur les divers aspects de la réforme des Nations Unies et de ses propositions visant à rationaliser le travail de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions.

Je tiens à exprimer l'appui de ma délégation aux efforts du Président visant à revitaliser l'Assemblée générale, et nous apprécions le document interne qu'il a distribué. Ma délégation aimerait également s'associer à la déclaration faite par l'Ambassadeur d'Algérie en tant que coordinateur du Groupe de travail du Mouvement des pays non alignés et de l'Ambassadeur du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

L'Assemblée générale représente le principe de l'égalité souveraine entre États Membres et parvient à regrouper équitablement leurs représentants. En ce sens, elle offre une occasion unique de délibération entre tous les États Membres et d'engagement collectif sur un vaste éventail de questions au niveau mondial. Il est vrai que l'Assemblée générale, souvent, ne peut prendre que des décisions fondées sur le plus petit dénominateur commun, mais l'importance des décisions qu'elle prend est davantage due à sa légitimité et à l'universalité de ses intérêts. Ainsi, compte tenu de la position centrale de l'Assemblée générale dans le système des Nations Unies, il est encore plus nécessaire de réfléchir et d'agir plus efficacement, en vue d'apporter les changements qui s'imposent logiquement et nécessairement dans son fonctionnement.

Dans cette tâche, ma délégation estime utile de regrouper les questions de revitalisation en deux groupes de questions : la première porte sur le renforcement de l'autorité et du rôle de l'Assemblée générale; et la seconde sur l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale. Il ne fait pas de doute que ces deux groupes de questions sont reliés entre eux. Si les États Membres manifestaient leur attachement politique au renforcement de l'autorité et du rôle de l'Assemblée générale, nous pensons que les méthodes de travail de celle-ci acquerraient plus d'importance et pourraient être plus facilement examinées. À notre avis, il faut, pour assurer l'équilibre et l'exhaustivité d'un exercice si délicat, ne pas négliger ce type de raisonnement.

On peut adopter la même attitude en ce qui concerne la réforme du Conseil économique et social. Quoi qu'il en soit, nous nous trouvons face à un ensemble de problèmes différents pour ce qui est du fonctionnement du Conseil de sécurité et des institutions financières internationales. Nous convenons avec le Secrétaire général que des décisions pourront être prises plus facilement en ce qui concerne ces organes, et que dans certains cas elles pourront avoir un impact décisif sur les événements mondiaux. Mais la difficulté, avec ces décisions, tient au fait

qu'elles sont considérées comme moins légitimes aux yeux de nombreux pays, notamment du monde en développement, qui estiment que leurs vues et leurs intérêts ne sont pas suffisamment pris en considération dans le processus de prise de décisions.

Nous sommes heureux de voir qu'après un long processus de négociation, au cours de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, les États Membres ont pu adopter une résolution par consensus sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Indépendamment de la complexité des questions en jeu, nous espérons que cet acquis permettra à l'ONU, et en particulier à deux de ses organes les plus importants – l'Assemblée générale et le Conseil économique et social – de mieux répondre aux besoins de développement des pays en développement par une organisation efficace de leurs travaux, conforme aux priorités établies par la communauté internationale. À notre avis, cela ne peut se produire indépendamment des résolutions déjà adoptées sur ce sujet par l'Assemblée générale, du débat actuel des Nations Unies sur la réforme, de la nécessité d'une réflexion sur les perspectives macroéconomiques et du renforcement des questions de développement au sein des travaux des grandes commissions de l'Assemblée générale.

Ma délégation se félicite également du rapport du Secrétaire général sur l'examen de la coopération technique à l'ONU (A/58/382). Nous pouvons nous fier à ses conclusions et à ses recommandations, en particulier à celle qui demande au Programme des Nations Unies pour le développement d'entreprendre un examen de certaines des questions clefs où il est possible d'améliorer la répartition des tâches. De nombreuses décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ont insisté sur la coopération, la coordination et une meilleure interaction entre les institutions, les fonds et les programmes des Nations Unies, et les institutions financières internationales, ainsi que les banques régionales, pour une complémentarité accrue et une meilleure répartition des tâches. L'objectif principal de cette coordination devrait être de renforcer et d'utiliser au mieux les dispositifs existants d'appui aux pays en développement, conformément avec les priorités qu'ils se sont données et, cela va sans dire, sous l'égide des gouvernements respectifs des pays concernés, pour une meilleure efficacité et un meilleur impact.

Ma délégation a noté les efforts destinés à rationaliser les publications et les rapports, ainsi que la planification et la gestion des conférences et des réunions. Nous sommes favorables aux processus consultatifs entre le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale et les Présidents des grandes commissions pour l'élaboration de rapports intégrés sur les questions liées, sur la base des décisions des grandes commissions, en vue de faciliter le débat et de réduire la documentation, tout en maintenant l'équilibre nécessaire entre les différentes questions.

Nous appuyons l'intensification des efforts de simplification et d'amélioration du processus de planification et de budgétisation de l'ONU. Le document budgétaire lui-même a été raccourci et on s'est efforcé d'aligner les activités sur les priorités. Il faut espérer que ces changements, ainsi que les efforts de transparence et d'amélioration de la qualité de l'information contenue dans le document budgétaire, permettront d'aider les États Membres dans leurs discussions intergouvernementales.

Comme il est demandé dans la résolution 57/300, le Secrétaire général a récemment présenté une proposition plus détaillée de plan stratégique à moyen terme qui s'articule avec l'esquisse budgétaire et un système renforcé d'évaluation et de suivi. La proposition relative à un examen intergouvernemental du plan à moyen terme et du budget-programme effectué en une seule fois a également été clarifiée. Nous attendons avec intérêt de pouvoir examiner tous les détails de ces propositions absolument essentielles et de passer en revue les autres aspects du processus de planification et de budgétisation, mais nous soulignons que les résultats de cet exercice global doivent, en fin de compte, contribuer au renforcement d'une participation intergouvernementale effective à toutes les étapes du processus afin de garantir les meilleurs résultats par la mise en oeuvre effective des mandats.

Pour mieux identifier et prendre en compte les priorités, dans le cadre des différents programmes et activités, nous devons veiller à ce que tous les mandats intergouvernementaux soient incorporés au plan à moyen terme en tant que directive stratégique de base de l'Organisation. La planification du programme devrait continuer de reposer sur des mandats législatifs, qui sont le facteur déterminant à cet égard et par conséquent, les ressources ne peuvent constituer le critère de fixation des priorités. Les efforts déployés en vue d'appuyer la cohérence actuelle des exercices de

planification et de budgétisation devraient plutôt viser à renforcer l'alignement des dispositions budgétaires sur les priorités. À cet égard, il est absolument fondamental d'allouer des ressources supplémentaires à des domaines qui peuvent contribuer à réduire le fossé économique entre le Nord et le Sud. Il existe des arguments convaincants prouvant que continuer de laisser de côté ces réalités reviendrait à mettre gravement en danger la paix et la sécurité mondiales.

La réforme de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions n'est pas seulement une nécessité; c'est aussi une obligation, si l'on veut refaire de cette Organisation une institution internationale dynamique à l'ère de la mondialisation. C'est un moyen d'atteindre l'objectif qui consiste à faire de l'ONU une organisation universelle efficace, à même de faire face aux problèmes contemporains. L'objectif principal serait de renforcer les capacités et les moyens du système multilatéral d'action collective pour répondre aux demandes et aux préoccupations mondiales. Par conséquent, les propositions de réforme devraient s'abstenir de logiques sélectives et présenter plutôt des solutions de nature à permettre à l'ONU de mettre en oeuvre les priorités mises en exergue par ses États Membres.

Le groupe de haut niveau de personnalités éminentes que se propose de mettre en place le Secrétaire général pourrait contribuer à ces délibérations à condition que ses membres représentent le caractère international et tout l'éventail d'opinions qui sont le propre de cette Organisation.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il dit que seuls les États Membres peuvent prendre des décisions claires et fermes sur les recommandations du Groupe. En conséquence, dans son mandat, le Groupe devrait insister sur le processus intergouvernemental de prise de décisions à l'ONU. L'examen d'une réforme institutionnelle en tant que dernier recours pourrait également être inclus dans le programme de travail du Groupe si c'est la seule façon de réaliser les aspirations des États Membres, en particulier les pays en développement.

Je dirai pour terminer que nous partageons les vues du Secrétaire général lorsqu'il dit que les événements de l'année dernière ont donné plus de force à sa déclaration, à savoir que

> « la nécessité de disposer d'un organisme multilatéral efficace, qui soit au service de l'ensemble de l'humanité, n'a jamais été ressentie avec autant d'acuité que durant cette époque de mondialisation ». (*A/57/387, par. 2*)

Ma délégation, à son tour, réitère qu'elle est prête et qu'elle s'engage à participer activement à la réalisation de cette exigence.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Pendant le Sommet du Millénaire en 2000, le plus grand nombre de chefs d'État et de gouvernement jamais réunis à l'ONU ont réaffirmé

> « le rôle central de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant et représentatif de l'Organisation des Nations Unies » (*résolution 55/2, par. 30*)

et demandé qu'elle soit renforcée afin de pouvoir s'acquitter efficacement de ce rôle. Nous voudrions faire trois propositions concrètes sur la façon dont ce mandat pourrait être mis en oeuvre.

L'Afrique du Sud se félicite de l'intention du Secrétaire général de nommer une commission d'experts qui devrait examiner l'efficacité, la cohérence et l'équilibre des rôles entre les principaux organes de l'ONU. Nous sommes attachés à la réforme et à l'élargissement du Conseil de sécurité et à la revitalisation du Conseil économique et social. Nous souhaiterions également redéfinir les relations entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, notamment l'Organisation mondiale du commerce. Nous souhaitons toutefois faire, dans le cadre de ce débat, des propositions concrètes portant uniquement sur la revitalisation de l'Assemblée générale.

Nous sommes entièrement d'accord avec le cadre d'action proposé par le Président, cadre qui examinera la question de la revitalisation et de la réforme de l'Assemblée générale en deux groupes. Le premier portera sur le renforcement de l'autorité et du rôle de l'Assemblée générale, et le second, sur l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale. Nous pensons que ces questions sont liées et doivent être traitées de manière globale et cohérente.

À vrai dire, le mécanisme de cette Assemblée est devenu lourd et surchargé par un programme sans cesse

croissant. Ses méthodes de travail ne lui donnent pas la souplesse nécessaire pour faire face à l'ordre du jour mondial en mutation constante. L'ONU du XXIe siècle a besoin d'être dirigée d'une façon qui lui permette d'être proactive, créative et libérée des procédures conçues pour la période d'après la Deuxième Guerre mondiale. Il ne suffit donc pas de déplorer le manque d'autorité de l'Assemblée générale et son rôle amoindri par rapport à celui du Conseil de sécurité et des autres organes principaux. Nous avons la responsabilité solennelle de rétablir l'Assemblée générale dans son rôle de principal organe délibérant directeur de l'ONU en examinant les raisons de l'affaiblissement de son autorité.

Les États Membres devront reconnaître qu'il sera difficile, voire impossible, d'examiner plus de 170 résolutions dans une session plénière qui ne dure que 13 semaines. Après tout, les Parlements des États Membres qui examinent leurs priorités nationales en moins de trois mois sont rares, voire inexistants.

Nos règles de procédure ne limitent certainement pas la session plénière de l'Assemblée générale à la période allant de septembre à la veille de Noël. Ma délégation sait bien qu'en 1971 un comité spécial n'a pas approuvé une proposition pour que la session de l'Assemblée générale soit divisée en deux parties. Mais depuis, l'ONU s'est agrandie et son ordre du jour s'est beaucoup accru. L'Assemblée générale se réunit de septembre à septembre, mais nous ne serions guère honnêtes si nous ne reconnaissions pas que l'essentiel de notre attention porte sur les questions examinées de septembre à décembre, et c'est la raison pour laquelle nous voulons tous que nos résolutions soient présentées pendant cette période.

C'est pourquoi nous partageons l'avis du groupe de travail du Mouvement des pays non alignés sur la revitalisation de l'Assemblée générale, à savoir que nous devrions envisager de diviser la session plénière de l'Assemblée en deux parties. Nous croyons que les États Membres peuvent facilement avoir une deuxième session plénière de l'Assemblée générale qui se tiendrait dans les semaines ou les mois après la veille de Noël et avant le mois de septembre suivant. En dehors de ces deux sessions plénières, l'Assemblée générale pourrait encore se réunir en plénière et examiner toute question urgente le cas échéant.

Une autre réalité à laquelle nous sommes confrontés est le fait que plus de 80 % de nos missions ont moins de dix responsables, y compris le personnel administratif et de bureau. En conséquence, lorsque nous programmons simultanément les séances de la plénière de l'Assemblée générale, des grandes commissions – comme nous le faisons cet après-midi – du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et même des groupes régionaux et autres, nous ne laissons aucune possibilité à la majorité des membres de l'ONU de participer aux activités de l'Organisation, comme cela est le cas aujourd'hui. Il s'agit donc de savoir si nous sommes en mesure de prendre des décisions qui soient inclusives et pertinentes pour le reste de la communauté internationale.

C'est pour ces raisons que ma délégation propose que nous envisagions de prévoir les réunions des commissions afin qu'un aussi grand nombre possible de délégations puissent participer au processus de prise de décisions. Si l'Assemblée générale tenait deux sessions plénières, cela permettrait aux commissions d'étaler leurs travaux sur une période plus longue. Cela réaffirmerait également les objectifs pour lesquels les grandes commissions ont été créées, à savoir procéder à des analyses et à des évaluations en profondeur et proposer des politiques en réponse aux défis nombreux et complexes que l'ONU doit relever.

Nous croyons aussi que nous devons absolument redéfinir le rôle et l'objectif des séances plénières de l'Assemblée. Nous demandons instamment qu'il soit envisagé de ne pas tenir un trop grand nombre de séances plénières de l'Assemblée générale, peut-être quelques fois par mois. Cela permettrait de consacrer la plénière à des débats actuels importants, notamment des débats thématiques. Convoquer des séances plénières presque quotidiennement pour examiner pratiquement toutes les questions inscrites sur le calendrier fait qu'il est difficile pour les délégations – et encore plus pour le reste du monde – de se concentrer sur ces discussions.

Nous nous souvenons tous des rares occasions où la plénière de l'Assemblée générale a consacré un temps considérable à l'examen d'une question importante et où toutes les missions, grandes et petites, ont participé à nos délibérations que le reste du monde suivait avec intérêt. Un exemple récent a été la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence qui a eu lieu la semaine dernière et au cours de laquelle, pendant un après-midi et jusqu'à une heure avancée de la soirée, l'Assemblée générale a examiné en plénière

la question du mur de séparation qu'Israël construit en Palestine. L'impact et la décision de ce débat ont été ressentis dans le monde entier.

Pour revitaliser les débats de la plénière de l'Assemblée générale, nous devons nous mettre d'accord sur les questions à inscrire au programme de ces séances plénières.

Si, par exemple, nous convenons que le rapport du Secrétaire général sur la suite à donner au Sommet du Millénaire est important, nous devons prévoir une séance plénière de l'Assemblée générale à laquelle tout le monde aura la possibilité de participer. Cela signifie que nous accepterions d'ajourner les travaux des grandes commissions et du Conseil de sécurité afin de permettre à tous les Membres de participer à cet important débat plénier. Il faudrait pour cela que nous soyons créatifs et établissions des priorités dans nos travaux si nous souhaitons avoir un impact et si nous voulons nous prononcer sur un programme mondial en évolution rapide. Le fait que certains d'entre nous pensent à l'heure actuelle qu'il s'agit là d'un objectif impossible à atteindre est peut-être l'une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas réussi ensemble à réformer et à revitaliser l'Assemblée générale.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer trois propositions concrètes que nous souhaitons apporter au débat. Nous devrions envisager sérieusement de proroger la session de l'Assemblée générale au-delà de Noël; il faudrait établir un ordre dans les travaux des grandes commissions afin de permettre une participation plus démocratique et de meilleures prises de décision; nous devons réserver les sessions plénières de l'Assemblée générale à des débats sur des questions internationales importantes.

Aucune de ces suggestions ne pourra se concrétiser sans l'initiative du Président de l'Assemblée générale. Ma délégation est heureuse que nous élisions le Président deux ou trois mois avant l'ouverture des travaux de la session suivante. Nous devons à présent donner au nouveau Président toutes les ressources et les outils nécessaires, y compris un bureau provisoire avec l'appui du Secrétariat, qui lui permette de se préparer à la prochaine session. Nous pensons que cela permettrait au Président de démarrer dans les meilleures conditions possibles.

M. Neil (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Nous appuyons les déclarations faites ce matin par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des non-alignés; par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine; et par le représentant du Suriname au nom de la Communauté des Caraïbes. Nous voudrions revenir sur certains points auxquels la délégation de la Jamaïque attache une importance particulière.

Au cours du débat général qui s'est achevé le mois dernier, le thème commun était la nécessité de renforcer l'Organisation des Nations Unies. Une importante dimension en est la réforme et la revitalisation des organes et mécanismes institutionnels du système. Nous avons déjà fait part de nos opinions sur la question de la réforme du Conseil de sécurité, que nous considérons primordiale et très urgente. La revitalisation de l'Assemblée générale est tout aussi importante. Elle a moins besoin d'une réforme que d'une réaffirmation de son autorité et de son mandat. Comme le prévoient les Articles 10 et 11 de la Charte, l'Assemblée générale doit jouer un rôle clef dans la gestion du système international. Nous n'envisageons certainement pas d'amender la Charte mais d'adopter plutôt des mesures pratiques visant à restaurer son statut et son rôle, ce qui pourrait nous obliger à modifier son règlement intérieur. Nous souhaitons suggérer quelques orientations de travail.

Premièrement, par revitalisation, nous entendons une Assemblée plus active. Nous devrions accroître le nombre de réunions prévues par l'Assemblée en répartissant l'examen des divers points de l'ordre du jour sur l'année, et en examinant les questions cruciales au fur et à mesure qu'elles surgissent. Ceci pourrait se faire au moins tous les trimestres. Une réunion serait consacrée notamment à un examen de fond des questions relevant du développement économique, avec la participation de l'ensemble des institutions pertinentes du système des Nations Unies. Ceci serait l'occasion non seulement de débattre et d'échanger des opinions mais également d'élaborer les principes communs orientant la coopération économique et la politique de développement en matière de commerce, de finance et de technologie.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité, l'Assemblée peut jouer un rôle plus actif tout au long de l'année en examinant les travaux effectués par le Conseil de sécurité aux fins de préserver le principe de la responsabilité, conformément aux dispositions de l'Article 24 de la Charte. Nous pourrions par exemple tenir des réunions sur la base des rapports spéciaux exigés lorsque le Conseil n'est pas en mesure d'agir

pour des questions touchant à la paix et à la sécurité internationales, le processus décisionnel étant dans l'impasse. Nous pourrions également convoquer des réunions extraordinaires lorsque le Conseil décide de mesures coercitives, étant donné que ces décisions sont contraignantes pour l'ensemble des États Membres. Nous disposerions ainsi d'une Assemblée plus active et plus impliquée dans la gestion des affaires mondiales, comme le prévoient les Articles 10 et 11 de la Charte.

Deuxièmement, la revitalisation permettrait de rendre à l'Assemblée l'autorité qui devrait être la sienne dans ses domaines de compétence. Nous estimons qu'il y a deux choses à faire. Pour commencer, nous pourrions par exemple mettre un terme aux débats thématiques au Conseil de sécurité. Il s'agit généralement de questions qui devraient faire l'objet d'un débat et d'une résolution à l'Assemblée générale. Nous estimons que le champ des responsabilités du Conseil de sécurité est généralement décrit aux Articles 34 et 39. Nous considérons que les débats thématiques empiètent sur les domaines de responsabilité de l'Assemblée générale, habilitée à décider de politiques et de programmes relevant de ces questions.

Nous nous préoccupons également de ce que les conférences internationales se penchent sur des points qui sont d'ordinaire déjà examinés au cours des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale. Par conséquent, dans nombre de domaines économiques et sociaux, les points de référence en matière de politiques internationales sont des décisions découlant de conférences internationales, et non de résolutions adoptées par l'Assemblée générale. Cela affaiblit le rôle de l'Assemblée en tant que voix authentique de la communauté internationale s'agissant de ces questions.

Le troisième domaine d'action serait le renforcement du bureau de la présidence. Cela signifie l'incorporation de la présidence dans les consultations touchant toute initiative et activité importante, dans le cadre du système des Nations Unies. Nous devrions également être en mesure de désigner le Président de l'Assemblée générale en tant que représentant de l'ONU au cours des consultations et réunions internationales des divers organes aux niveaux tant régional que spécialisé, ainsi que des réunions avec les dirigeants du monde. Ceci constitue une occasion de développer un programme de diffusion qui rapprocherait l'ONU du monde extérieur, aux fins d'accroître la visibilité de l'évolution de l'Organisation et de sensibiliser le public à cet égard. Cela exige bien entendu que nous détachions de plus importants effectifs et que nous octroyions davantage de ressources financières à la présidence. Le niveau actuel des ressources prévues par le budget ordinaire empêche la présidence d'avoir un rôle actif ou une marge de manoeuvre pour des activités de prise de contact.

Quatrièmement, la revitalisation nécessite des prises de décision plus importantes de la part de l'Assemblée générale. Malheureusement, au cours de ces dernières années, les décisions de l'Assemblée générale se sont de plus en plus vidées de toute substance. Ceci est largement dû à la tendance consistant à forger un consensus sur la base du plus petit commun dénominateur. Le résultat en est l'adoption de résolutions de plus en plus ambiguës du point de vue du langage utilisé, qui ne fournissent pas de direction claire et positive aux questions de coopération internationale. Très souvent, ces décisions sont des amalgames de langage convenu, extraites de textes négociés à la suite de conférences, ne tenant pas compte des besoins d'une situation internationale en évolution constante. Selon nous, il est nécessaire d'élaborer une approche plus efficace de la prise de décisions, compte tenu des principes démocratiques formulés à l'Article 18 de la Charte.

Cinquièmement, nous devrions, dans le cadre de cette revitalisation, mettre davantage l'accent sur la mise en oeuvre. Nous considérons qu'il faudrait élaborer un mécanisme spécial au sein du Secrétariat chargé de contrôler la mise en oeuvre des décisions prises par l'Assemblée générale et mettre en particulier l'accent sur les domaines posant problème dans les rapports du Secrétaire général.

Sixièmement, la revitalisation devrait entraîner des améliorations dans les méthodes de travail de l'Assemblée générale. À ce titre, nous soutenons en général deux vastes initiatives.

Premièrement, nous soutenons les efforts visant à rationaliser l'ordre du jour en répartissant les points selon un cycle biennal ou triennal et, le cas échéant, en supprimant les points qui ne sont plus d'actualité ou en fusionnant les points liés les uns aux autres afin de rationaliser l'ordre du jour.

Deuxièmement, nous soutenons les dispositions visant à adopter une présentation interactive des débats sur les points de l'ordre du jour. Nous croyons qu'il faut s'écarter de la triste monotonie des déclarations

préparées. Une stratégie consisterait à utiliser des groupes structurés, ce qui présente deux avantages. Cela nous permettrait d'obtenir des informations plus compétentes, ainsi qu'une analyse approfondie, afin d'aider les États Membres sur des sujets particuliers et cela stimulerait également un débat plus interactif sur la base des informations qui nous seraient ainsi fournies.

Mon septième point porte sur la reconnaissance du fait qu'une importante dimension de la revitalisation réside dans une revitalisation politique de la part des États Membres devant adhérer aux obligations et aux engagements du processus multilatéral et participer d'une manière ouverte et transparente grâce à un plein échange de points de vue dans une ambiance de respect, de coopération et de bonne volonté.

Une telle revitalisation dans la participation est importante si nous souhaitons faire en sorte que le système travaille pour nous tous. La marginalisation progressive de l'Assemblée générale au cours des années est dans une très grande mesure le résultat de notre propre négligence et, jusqu'à un certain point, de notre propre apathie. Ce dont on a besoin maintenant, c'est d'un nouvel esprit, d'un nouvel engagement et d'une nouvelle énergie qui devraient s'insuffler dans le système multilatéral. Nous considérons par conséquent qu'il est très important que, quelles que soient les mesures de revitalisation que nous pourrions approuver, celles-ci soient accompagnées d'une déclaration politique dans laquelle nous réaffirmerions le multilatéralisme et un engagement de raviver le rôle de l'Assemblée générale.

Pour terminer, je souhaiterais rapidement parler de la restructuration et de la revitalisation dans les domaines économique, social et dans les domaines connexes. Selon nous, il existe des possibilités considérables en matière de réforme permettant de faire en sorte que la synthèse, la direction et la coordination dans les domaines économiques puissent devenir plus efficaces. Nous sommes heureux de constater que la réforme se poursuit au sein du Conseil économique et social sous sa direction actuelle. Cependant, je considère que nous sommes handicapés car nous ne disposons pas d'un mécanisme spécifique chargé de diriger et de coordonner toutes les initiatives de réforme. Nous considérons qu'à la lumière de tout ce qui se passe, il serait approprié de créer un comité ad hoc qui examinerait et rendrait compte des initiatives actuelles pour examen, avant la clôture de la cinquante-huitième session.

M. Rastam (Malaisie) (*parle en anglais*) *:* J'aimerais me concentrer sur le point 55 de l'ordre du jour « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ». Ma délégation souhaiterait féliciter M. Hunte des efforts qu'il a menés depuis qu'il a assumé la présidence en nous permettant d'aborder l'examen de ce point grâce à une approche et à un dynamisme tout nouveaux. L'esprit de ressource, l'innovation et la détermination dont il a fait preuve, ainsi que son équipe, augurent bien de la naissance d'une Assemblée générale dynamique et revitalisée.

Ma délégation est convaincue que sa décision d'ouvrir des consultations dès le départ sur cette question extrêmement importante est un pas dans la bonne direction, pas qui suscite parmi les délégations un intérêt accru à se grouper autour de la présidence afin d'obtenir des résultats concrets visant à revitaliser l'Assemblée générale. C'est une décision qui nous encourage énormément.

Ma délégation souscrit aux déclarations qui ont été faites par le Représentant permanent de l'Algérie en sa qualité de Coordonnateur du Groupe de travail du Mouvement des pays non alignés chargé de travailler sur la réforme de l'ONU et la revitalisation de l'Assemblée générale et celles du Représentant permanent du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Étant donné l'importance que cette question revêt aux yeux de ma délégation, je souhaite ajouter et mettre l'accent sur certains points. Je souhaiterais également féliciter les différents orateurs qui m'ont précédé de la pertinence de leurs déclarations.

La Malaisie souscrit pleinement à la position du Mouvement des non-alignés sur les questions de renforcement, de restructuration, de revitalisation et de démocratisation de l'ONU, telle qu'elle est exprimée aux paragraphes 26 à 33 du Document final du treizième Sommet du Mouvement des non-alignés, qui s'est tenu à Kuala Lumpur du 20 au 25 février 2003. La Malaisie s'associe pleinement aussi à la position du Groupe des 77 et de la Chine relative à ces questions, telle qu'elle est exprimée dans la Déclaration de sa Réunion ministérielle, convoquée à New York le mois dernier.

Dans nos débats sur cette question très importante, on utilise souvent trois termes et concepts : revitalisation, restructuration et renforcement. Je

souhaiterais simplement me remémorer la signification de ces mots. Le dictionnaire *Le Petit Robert* en offre les définitions suivantes : revitalisation signifie « redonner de la vitalité »; restructuration signifie « donner une nouvelle structure, une nouvelle organisation »; et renforcement signifie « rendre plus fort, plus résistant ».

Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut redonner sa vitalité à l'Assemblée générale. Beaucoup pensent qu'elle est à court d'oxygène. Certains pensent aussi probablement que l'Assemblée générale est devenue léthargique et qu'elle perd la mémoire, l'ouïe et les dents. L'on pense également que l'Assemblée générale a besoin d'une nouvelle structure ou peut-être d'une structure différente. Il est d'importance capitale que nous nous accordions quant à la nécessité de prescrire une nouvelle variété de remontant même si la potion est amère.

Nous savons tous parfaitement quels sont les problèmes et les symptômes. Nous avons tous des idées sur les mesures à prendre. Nous sommes tout à fait conscients de la destination finale à laquelle nous devons parvenir au cours de ce processus. Nous disposons d'une feuille de route possible pour y parvenir, qui nous a été présentée par le Président sous la forme d'une note informelle, ainsi que d'autres documents existants, en particulier la Charte des Nations Unies, la Déclaration du Millénaire et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Ma délégation espère sincèrement qu'avec l'élan actuel et sous la direction de M. Hunte, tous les États Membres peuvent se réunir pour commencer un véritable processus de changement, une revitalisation et un renforcement, qui auraient véritablement un impact sur les travaux de l'Assemblée générale et les rendraient plus efficaces et utiles de telle manière que sa voix soit entendue et que ses décisions soient respectées et mises en oeuvre.

Les Articles 10 à 17 de la Charte des Nations Unies soulignent clairement les fonctions et pouvoirs de l'Assemblée générale. De nombreuses résolutions ont été également adoptées par l'Assemblée générale tout au long des années, dont l'objectif était de renforcer son efficience et son efficacité, y compris ses méthodes de travail. Nous prenons acte du fait que la plupart des dispositions de ces résolutions ont été mises en oeuvre avec succès. Cependant, certaines importantes dispositions n'ont pas été appliquées. Les efforts menés par le Président visant à mettre en oeuvre les dispositions pertinentes constituent un bon départ, dont nous nous félicitons.

Nous avons pris acte également du document de base préparé par le Secrétariat sur la chronologie et l'analyse des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Nous considérons que l'une des tâches les plus immédiates dont nous sommes saisis devrait être l'examen de cette question et la recherche des moyens permettant d'assurer que les décisions et les résolutions passées soient mises en oeuvre, en tenant compte de l'éventuelle nécessité de procéder à des changements conformes à l'évolution de la situation.

À cet égard, ma délégation souhaiterait suggérer que le Secrétariat, en particulier le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, soit prié de veiller à la mise en oeuvre de toutes les résolutions de l'Assemblée générale, ainsi qu'à l'application des articles pertinents de la Charte en ce qui concerne les travaux de l'Assemblée générale. Nous pourrions nous entendre sur le besoin pour les États Membres de faire montre de plus de responsabilité dans l'introduction des projet de résolution et dans le suivi de la mise en oeuvre des résolutions une fois qu'elles ont été adoptées. Il nous appartient, à nous États Membres, d'assurer l'efficacité de l'Assemblée générale. Nous devons veiller à ce que les décisions et les recommandations de l'Assemblée soient suivies, respectées et mises en oeuvre sincèrement et sans réserve par toutes les parties concernées. Ma délégation estime que nous ferions un pas dans la bonne direction si les auteurs des résolutions jouaient un rôle plus responsable en prenant en charge non seulement la paternité, mais aussi le suivi, la responsabilité et la mise en oeuvre.

De toute évidence, il est nécessaire dans la démarche de revitalisation d'examiner les résolutions que l'Assemblée générale produit à la chaîne chaque année. Entre la cinquante et unième et la cinquante-sixième session, le nombre des résolutions est passé de 311 à 360. Ce qui est important n'est pas le nombre de résolutions, mais la nécessité de les rendre plus concises et mieux ciblées. S'assurer de leur mise en oeuvre effective par les États Membres, le Secrétariat et les autres parties en cause devraient être notre principale préoccupation. À cet égard, les enseignements tirés du travail effectué par d'autres organes internationaux et par les parlements nationaux pourraient nous instruire, à l'Assemblée générale.

Une des questions qui doit être considérée de près dans le processus de revitalisation est celle des rapports et de l'établissement des rapports. Les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale doivent être examinées afin de permettre une évaluation honnête de la part des États Membres concernant, par exemple, la question de savoir s'il est dans l'intérêt de tous de continuer la pratique de demander au Secrétaire général de rédiger plus de rapports chaque année. D'autres améliorations pourraient être apportées au processus d'établissement des rapports.

Ma délégation souhaiterait ajouter sa voix à l'appui de l'opinion que le Bureau du Président devrait être encore renforcé. Nous devons faire tout ce que nous pouvons pour assurer que ceci puisse être réalisé, notamment en assurant l'octroi de ressources financières et autres adéquates. Nous saluons les efforts du Président en vue d'instituer un corps de diplomates et d'experts avertis au sein du Bureau pour l'assister dans son travail durant la session de l'Assemblée générale. Mais ceci, bien entendu, n'est pas suffisant. La présidence devrait être appuyée par des ressources et un personnel appropriés venant du Secrétariat. Des résolutions antérieures de l'Assemblée générale, en particulier la résolution 51/241, doivent être examinées et revues dans le cadre de l'effort tendant à renforcer le rôle du Président et de son Bureau.

Sur la question des méthodes de travail de l'Assemblée générale, ma délégation se félicite de l'idée de débattre conjointement des points à l'ordre du jour qui sont étroitement liés et qui se recoupent, et de biennaliser ou triennaliser des points de l'ordre du jour. Cependant, nous devrions être plus circonspects en ce qui concerne la promotion d'un débat conjoint sur des points qui sont considérés essentiels, tels ceux dont nous discutons aujourd'hui. Nous ne rendrions pas justice à nombre de ces points en les examinant conjointement, avec une limite de temps de sept minutes par orateur – en particulier si ces points suscitent un large intérêt et nécessitent un débat particulier et ciblé en vue d'adopter des décisions importantes. Débattre de ces points de manière conjointe n'améliore pas nécessairement l'efficacité du travail de l'Assemblée générale. Ce qui est nécessaire, c'est un grand intérêt pour ces points et pour l'adoption par l'Assemblée générale de résolutions et de décisions pertinentes les concernant.

Ma délégation appuie l'idée de programmer le travail de l'Assemblée générale sur les 12 mois que comporte chaque session, au lieu de le concentrer sur la période allant de septembre à décembre comme c'est le cas actuellement. Pour lui rendre son rôle central de principal organe de délibération, d'établissement des politiques et de représentation universelle de l'ONU, l'Assemblée générale pourrait revoir son programme de travail actuel pour permettre une plus grande participation de toutes les délégations, en particulier des petites délégations des pays en développement.

Au lieu d'avoir une seule session ordinaire, l'Assemblée générale pourrait se réunir en deux ou trois sessions ordinaires au cours de l'année. Une telle démarche pourrait rendre l'Assemblée générale plus facile à gérer, notamment en ce qui concerne le travail des grandes commissions, augmentant et améliorant ainsi son efficacité. De plus, les États Membres qui ont des ressources financières et humaines limitées seraient en mesure de participer et de contribuer de manière plus active et plus significative. Ces États, dont la plupart appartiennent à la catégorie des pays les moins avancés ou en développement, sont des parties prenantes d'égale importance dans les travaux de l'Assemblée générale. Ils devraient être en mesure de participer de manière significative et démocratique aux délibérations et à l'adoption de décisions sur la majorité des points à l'ordre du jour de l'Assemblée, qui les concernent et les intéressent directement.

Il semblerait qu'au fil des ans, les grandes commissions se sont progressivement transformées avec succès en entités individuelles propres, chacune avec sa culture et ses traditions profondément ancrées. Dans certains cas, des coutumes et traditions non écrites semblent avoir priorité sur le règlement de l'Assemblée générale dans les travaux de certaines commissions. Afin de protéger le rôle, le statut et le prestige de l'Assemblée générale dans son ensemble, conformément aux articles pertinents de la Charte, on ne peut permettre qu'une telle évolution se poursuive. Tout effort visant à revitaliser les commissions ne devrait pas être un effort fragmentaire. Il devrait faire partie de la démarche générale que nous sommes en train d'entreprendre.

Pour terminer, ma délégation souhaiterait réaffirmer au Président que nous sommes prêts à l'appuyer et à coopérer avec lui, ainsi qu'avec les autres délégations, pour faire que la revitalisation si nécessaire de l'Assemblée générale se concrétise. Ma

délégation a le plus grand espoir que sous sa direction capable et éprouvée, nous serons en mesure d'atteindre notre objectif dans un délai clairement défini. Nous comptons sur ses qualités de dirigeant et sur la volonté politique de tous les États Membres pour nous permettre d'obtenir les résultats souhaités.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala s'associe pleinement aux déclarations des représentants du Maroc, de l'Algérie et du Pérou, qui ont parlé respectivement au nom du Groupe des 77, du Mouvement des pays non alignés et du Groupe de Rio. Ces interventions nous permettent de ne pas répéter ce qui a déjà été dit, nous nous limiterons donc à un aspect qui, à notre avis, n'a pas été suffisamment exploré. Je veux parler des liens formels et informels qui existent entre les trois principaux organes intergouvernementaux créés par la Charte. À cet égard, le mieux est probablement de traiter les trois points à l'ordre du jour de la session d'aujourd'hui de manière intégrée.

En effet, notre débat y gagnerait beaucoup si, au lieu d'examiner la revitalisation de l'Assemblée générale d'un côté et la réforme des Nations Unies d'un autre, nous approchions l'examen de ce thème d'une manière plus unifiée. En d'autres termes, nombre des critiques visant l'Assemblée prennent naissance dans les faiblesses de son mode d'interaction avec le Conseil de sécurité. Dans le même ordre d'idées, les chevauchements et les doubles emplois qui existent entre les travaux de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale et ceux du Conseil économique et social ont été l'objet de fréquentes remarques dans cette salle.

À cet égard, nous applaudissons à l'appel que nous a lancé le Secrétaire général, le 23 septembre, à adapter l'ONU aux nouvelles circonstances auxquelles fait face l'humanité. La réforme repose indubitablement sur les transformations devant être apportées au système de gouvernance de l'Organisation, y compris l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

Tandis que le groupe de personnalités éminentes nommées par le Secrétaire général élaborera le rapport que nous examinerons à la cinquante-neuvième session, des mesures très concrètes peuvent être prises pour nous faire avancer dans la direction qui sera sans doute indiquée par le rapport. Qui plus est, nous disposons déjà de quelques pistes très claires – même partielles – dévoilées dans le document A/57/387 – qui malheureusement élude les aspects intergouvernementaux – et dans les rapports A/58/351, A/58/382 et A/58/395 dont nous nous félicitons également.

Par ailleurs, nous ne partons pas de rien. Il convient de rappeler notre propre résolution 57/300, comme l'ont déjà fait de nombreux orateurs qui m'ont précédé. En matière de réforme du système de programmation du budget, nous comptons aussi sur le précieux rapport du Corps commun d'inspection sur les procédures budgétaires des organismes des Nations Unies (JIU/REP/2003/2), contenu dans le document A/58/375.

S'agissant de ce dernier aspect, – et reprenant mon observation initiale, à savoir qu'il faut approfondir l'interaction entre les différents organes –, il est incontestable que l'élaboration et l'exécution du budget – prérogative de l'Assemblée générale – sont le mécanisme le plus important pour faire valoir le mandat énoncé dans la Déclaration du Millénaire pour ce qui est

> « De réaffirmer le rôle central de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant et représentatif de l'Organisation des Nations Unies… » (*résolution 55/2, par. 30*)

Dans quels autres domaines pouvons-nous encourager des progrès à même de favoriser la revitalisation non seulement de l'Assemblée générale mais également des autres organes? Je voudrais citer plusieurs exemples qui, à mon sens, vont dans le bon sens.

En premier lieu, l'Assemblée générale a posé un jalon important avec l'adoption de la résolution 57/270 B intitulée « Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social » non seulement de par sa teneur implicite mais par ce qu'elle établit un mécanisme de coopération entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité sur cette question cruciale.

On peut dire qu'il en est de même pour les travaux de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement. On se souviendra que le paragraphe 69 du Consensus de Monterrey attribue des tâches très concrètes et solidaires tant au Conseil économique et social qu'à l'Assemblée générale. Cette

semaine se tiendra le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui repose tant sur la note du Secrétaire général que sur les conclusions de la rencontre, le 14 avril dernier, entre, d'une part, le Conseil économique et social et, d'autre part, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce. Seules, ces activités – le suivi des conférences et, surtout, le suivi du Consensus de Monterrey – offrent la possibilité d'un rapprochement entre les deux principaux organes dans l'exécution de tâches très concrètes et, par là même, de revitaliser nos travaux.

Dans le même ordre d'idées, ces derniers temps, des progrès ont été enregistrés dans la définition d'une relation de travail entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité en matière de reconstruction et de développement des pays qui sortent d'un conflit. La création du Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit a permis le partage des tâches entre les deux Conseils dans le cas de la Guinée-Bissau. Nous espérons qu'il en sera de même pour le Burundi.

En revanche, il s'avère plus difficile de décider du partage des tâches entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité bien que la première élise les membres non permanents du Conseil et que l'Article 24 de la Charte énonce expressément que ce dernier agit au nom des membres de l'Assemblée générale. C'est précisément là que réside l'une des lacunes auxquelles le Président de l'Assemblée générale cherche à remédier grâce aux propositions éclairées contenues dans sa note officieuse distribuée le 15 octobre qui a servi de base à nos consultations officieuses du 17 octobre et pour laquelle nous le remercions sincèrement. Nous pensons que les mesures déjà prises par le Président, en sus des propositions qu'il a avancées, méritent toute notre reconnaissance.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole devant l'Assemblée générale aujourd'hui sur la question capitale du renforcement de l'Organisation des Nations Unies. Je m'associe à ceux qui ont remercié le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale, Mme Fréchette, de leurs efforts dans la poursuite et la mise en oeuvre de la réforme de l'ONU. Nous souhaitons également exprimer notre reconnaissance au Président Hunte pour avoir pris l'initiative de l'examen de cette question urgente et pour son résumé des consultations de la plénière sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Il y a 58 ans les dirigeants du monde ont fait naître l'ONU des cendres de la guerre mondiale. En tirant les enseignements du passé, l'ONU est devenue l'institution multilatérale principale dans les relations internationales. À présent, une ère nouvelle exige que l'ONU assume des obligations et des responsabilités nouvelles. Toutefois, tout comme le bâtiment de son Siège, l'ONU a besoin de rénovations afin qu'elle devienne, avec ses opérations, une institution moderne et efficace, en mesure de s'acquitter des mandats du XXIe siècle, en particulier la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey.

Nous sommes d'avis qu'il nous faut commencer par établir des principes, car la réforme comme fin en soi équivaudrait à agir en dehors d'un cadre ou d'un plan de travail. Sept principes doivent, à notre sens, guider notre travail de réforme.

Le premier est la responsabilité. Depuis le 11 septembre 2001, nous avons exhorté tous les pays à imaginer ce que serait l'avenir de notre monde si le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive se poursuivaient au même rythme. En tant que membre de la communauté internationale, chaque nation doit assumer la responsabilité qui lui incombe dans la conjuration des dangers mondiaux.

Le second principe est l'obligation de rendre des comptes, ce qui signifie que le statut de membre des organes des Nations Unies, en particulier du Conseil de sécurité, doit revenir à ceux qui portent les fardeaux. Les nations qui assument la responsabilité fiscale doivent avoir davantage leur mot à dire dans l'établissement des programmes et la définition des priorités budgétaires.

Un troisième principe est l'efficacité. Nous devons regrouper et rationaliser aussi bien la structure du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies que les processus intergouvernementaux, avec leur dédale de commissions, d'agences, de conférences, de programme et de comités.

Un quatrième principe concerne la gestion avisée des ressources financières. Les programmes de l'ONU doivent véritablement bénéficier à ceux qu'ils sont censés servir. Les agences ou programmes dont les performances sont inadéquates doivent s'améliorer ou voir leur mandat révoqué, ce qui libèrera des

ressources qui pourront être mieux consacrées à améliorer la situation de personnes dans le besoin.

Le cinquième principe est la modernisation. Les États Membres de l'ONU se groupent par région pour nommer des candidats. À mesure de l'expansion de l'Union européenne, la composition du Groupe des États d'Europe Occidentale et autres États et du Groupe des États d'Europe Orientale sera appelé à être modifiée. Les groupes régionaux auront peut-être besoin de se réaligner, mais il faudra aussi qu'ils respectent le principe de l'obligation de rendre des comptes lorsqu'ils proposent des candidats pour la Commission des droits de l'homme ou le Conseil de sécurité, entre autres.

Le sixième principe est la crédibilité. Les membres de tous les organes des Nations Unies doivent refléter les objectifs de ces organes. Les sanctions devraient compter. Les États soumis à des sanctions ne devraient pas être éligibles pour siéger au Conseil de sécurité, tout comme ceux qui violent les droits de l'homme ne devraient pas siéger à la Commission des droits de l'homme.

Enfin, le septième principe, qui est peut-être le plus important, est la liberté. La promotion de la liberté devrait se retrouver dans tout ce que fait l'ONU, car la liberté est essentielle pour toute entreprise humaine significative. Les programmes des Nations Unies doivent être conçus de telle sorte qu'ils aident les individus à obtenir leurs droits politiques et civiques, aident à promouvoir le Consensus de Monterrey, étendent la primauté du droit et apportent les bienfaits de la liberté économique, de la bonne gouvernance et de la démocratie.

Avec ces principes à l'esprit, nous saluons l'appel lancé par le Secrétaire général pour qu'un groupe de travail formé de personnalités éminentes fasse, de l'extérieur de l'Organisation, des recommandations sur la réforme, contournant ainsi certaines des restrictions qui ont rendu plus difficile le changement depuis l'intérieur. Bien que des démarches semblables aient été menées par le passé, avec par exemple en 1986 le rapport de personnalités éminentes remis à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, trois nouveaux facteurs rendent cet effort plus convaincant qu'à tout autre moment depuis 1945.

Le premier facteur est l'engagement personnel du Secrétaire général actuel en faveur de la réforme et de la revigoration de l'Organisation, pour la rendre capable de répondre aux rapides changements de notre époque et de relever les défis actuels. Le second est l'avis très largement partagé entre les États Membres que l'ONU en tant qu'institution a très largement accru la portée, l'ampleur et le volume de ses travaux au cours de la dernière décennie, mais que les méthodes et procédures intergouvernementales actuelles ne permettent pas de répondre avec rapidité et efficacité aux nouvelles et difficiles questions que nous devons aborder. Le troisième facteur est la nette détermination des États Membres de remédier au manque de coordination entre toutes les activités de l'ONU, étape indispensable pour réformer la complexité excessive de ses structures, processus et mécanismes intergouvernementaux.

Toute tentative de réformer l'ONU doit considérer de façon globale le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, ainsi que les rapports entre ces organes. Le Secrétaire général a clairement exposé, dans son discours du 23 septembre devant cette Assemblée, qu'un rééquilibrage s'impose entre les piliers institutionnels des Nations Unies pour que ceux-ci restent vivants et efficaces. Nous sommes d'accord avec cette évaluation en ce qui concerne le réexamen des ordres du jour du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, pour faire en sorte qu'ils correspondent mieux aux buts et principes qui leur ont été attribués par la Charte. En attendant les propositions du groupe de personnalités éminentes au sujet de la réforme du Conseil de sécurité, nous pouvons agir maintenant en appliquant des mesures concrètes, sous la forme de meilleures pratiques permettant de centrer l'ordre du jour du Conseil de sécurité, ce qui réduirait le nombre de ses séances et peut-être également le nombre de résolutions.

Nous sommes tous d'accord quant à la nécessité de réformer et revitaliser l'Assemblée générale. Mais nous estimons que là aussi des mesures pratiques peuvent être prises dès maintenant pour améliorer la qualité de ses travaux. Par exemple, sur la question de l'ordre du jour, nous appelons à un regroupement des questions, à une biennalisation et triennalisation de certains points et, surtout, nous demandons que le Bureau et le Président de l'Assemblée générale soient dotés de davantage d'autorité pour proposer d'éliminer des points de l'ordre du jour. Nous partageons également l'avis de certains qui jugent que le Bureau

peut et doit servir de secrétariat pour l'Assemblée générale.

Nous pensons que l'Assemblée générale doit être moins un lieu où chacun prononce ses discours et davantage une instance de délibérations caractérisée par l'interactivité.

Nous pensons aussi que l'adoption d'une pratique appliquée par l'Organisation mondiale du commerce, qui consiste à voter des résolutions ne contenant que le dispositif de paragraphes d'actions concrètes, sans les préambules, économiserait beaucoup de temps, d'énergie et de ressources.

Globalement, nous devons harmoniser les habitudes et les méthodes de travail des six grandes commissions de l'Assemblée générale, pour éviter que des travaux ne fassent double emploi ou ne chevauchent.

À la Première Commission, les États-Unis ont proposé une initiative visant à apporter de nouvelles approches et des méthodes de travail qui reflètent les défis de notre époque, afin de pouvoir mettre de côté l'ancien ordre du jour pour le désarmement, hérité de la guerre froide.

À la Deuxième Commission, les États-Unis ont aussi proposé des réformes visant à incorporer dans le programme de travail la vision et les engagements issus du Sommet du Millénaire, de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable.

Puisque le Conseil économique et social, dans sa forme actuelle, n'assure ni une supervision efficace des institutions qui lui sont subordonnées ni un suivi de l'application de ses résolutions, il a lui aussi besoin d'être fondamentalement réformé.

Enfin, j'aimerais dire quelques mots sur les efforts considérables déployés par le Secrétaire général pour traiter la question du processus budgétaire de l'ONU dans sa récente proposition de réforme. Nous soutenons ses efforts pour simplifier et unifier ce processus, ce qui modifierait les relations de travail entre le Comité du programme et de la coordination, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission. Bien que nous estimions que le Comité du programme et de la coordination devrait être éliminé, nous sommes prêts à envisager l'idée d'en faire l'organe principal pour le suivi et l'évaluation des programmes, tandis que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires serait le principal organe chargé de revoir les détails du budget (et il serait aussi envisageable de renforcer son rôle et la portée de ses interventions dans le processus budgétaire) et la Cinquième Commission deviendrait un organe de surveillance chargé de suivre les grandes lignes des politiques définies dans les budgets du Secrétaire général.

Tout comme nous avons milité en faveur d'un processus budgétaire tourné vers les résultats, et nous travaillons désormais en ce sens, nous appelons aussi à une gestion tournée vers les résultats. Nous avons fortement appuyé la résolution 57/300 de l'Assemblée générale, qui appelle à une application du projet de réforme 2002 du Secrétaire général, y compris des changements importants dans la gestion des ressources humaines au sein du Secrétariat. Nous estimons aussi que le récent rapport du Secrétaire général sur l'application de cette résolution apporte une évaluation lucide de la voie à suivre pour mener à bien ces mesures. À cet égard, nous demandons instamment aux États Membres de songer à donner au Secrétaire général davantage d'autorité pour déplacer un pourcentage fixe de ressources et de postes entre départements – la même autorité exécutive dont doit disposer n'importe quel ministre ou président pour gérer les ressources administratives de son ministère ou de son gouvernement. Ceci signifie également que le Secrétaire général doit recommander un bien plus grand nombre de programmes et d'activités à éliminer, dans le cadre de la règle financière 5.6, que les 912 postes de dépenses proposés pour 2004-2005, sur un total de plus de 40 000 postes de dépenses dans le budget ordinaire.

Si notre objectif est de réformer et de revitaliser l'Assemblée générale et les institutions subordonnées à celle-ci, nous devons aussi nous interroger sur le nombre de résolutions que nous adoptons, et la manière dont nous les adoptons dans cet organe comme dans d'autres organes de l'Assemblée générale. Par exemple, il y a à l'ordre du jour 22 résolutions qui traitent du Moyen-Orient et d'Israël, plus d'autres résolutions provenant de sessions extraordinaires d'urgence, qui deviennent de plus en plus routinières. Nous votons sur chacune d'entre elles parce que nous sommes incapables de parvenir à un consensus sur aucune d'entre elles dans cette Assemblée. Nous avons souvent affirmé, ici et ailleurs à l'ONU, que ni le Conseil de sécurité ni l'Assemblée générale ne

devraient prendre des positions qui prédéterminent l'issue d'efforts de paix ni, pire encore, des positions qui nuisent à leurs chances d'aboutir par des mesures dissymétriques et déséquilibrées.

Nous sommes fermement convaincus que l'absence de réformes, plutôt que la recherche de réforme, est ce qui nuira à l'ONU. Si nous n'agissons pas rapidement, avec détermination et ingéniosité, nous aurons gaspillé une occasion d'améliorer cette Organisation. Nous devons le faire pour ceux qui sont dans le besoin aujourd'hui, mais il est encore plus important de penser à ceux qui auront besoin de l'aide de cette Organisation demain. Cela ne promet pas d'être facile ni simple. Mais, si nous parvenons à faire de l'ONU une institution plus dynamique et plus efficace qui puisse un jour approcher la réalisation des objectifs pour lesquels elle a été crée, nous aurons légué quelque chose de précieux aux générations futures.

M. Staehelin (Suisse) : L'évolution récente de la situation internationale nous a démontré que les États Membres de notre Organisation n'ont pas la même perception de certains problèmes et qu'ils n'ont plus la même approche dans la recherche des solutions à mettre en oeuvre pour les résoudre. Dans le contexte multilatéral, le rôle de l'Organisation des Nations Unies, unique forum véritablement universel, demeure crucial. Pourtant il est devenu clair que pour pouvoir pleinement remplir son rôle, l'Organisation doit s'adapter rapidement à l'environnement international de ce début de XXIe siècle. Le besoin de réforme est plus urgent que jamais.

Le Président assure la présidence.

La Suisse salue chaleureusement l'initiative du Secrétaire général de créer un Groupe de haut niveau d'éminentes personnalités, dans le but d'examiner l'adaptation de l'Organisation aux nouvelles réalités du XXIe siècle. Cela exige un esprit novateur et le courage d'explorer de nouvelles voies. Pour notre part, nous souhaitons qu'un dialogue régulier soit établi entre le panel et les États Membres.

Nous saluons également, Monsieur le Président, vos efforts et votre engagement personnel concernant la revitalisation de l'Assemblée générale. Votre note officieuse du 15 octobre et les consultations que vous avez menées constituent une excellente base pour nos travaux.

Vous avez, Monsieur le Président, identifié deux domaines. En ce qui concerne la meilleure mise en valeur de l'autorité et du rôle de l'Assemblée générale, nous soutenons le renforcement proposé du cabinet du Président, un rôle accru pour le Bureau de l'Assemblée générale ainsi que les efforts pour améliorer le fonctionnement des Grandes Commissions.

Pour ce qui est de l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale, ma délégation soutient, Monsieur le Président, la grande majorité de vos suggestions. Une idée particulièrement intéressante que vous avez mentionnée, est la répartition du travail de l'Assemblée sur la durée entière de la session. Par ailleurs, la réflexion sur un code de conduite, qui serait capable de canaliser le flux des interventions et la rédaction des résolutions, pourrait être une première étape pour réduire la surcharge de l'ordre du jour. En fin de compte, la mise en oeuvre concrète de ces propositions nécessitera davantage d'autodiscipline de la part de tous les États Membres et l'abandon d'intérêts particuliers au bénéfice de considérations plus larges.

Nous saluons l'intervention de la Vice-Secrétaire générale, ce matin, sur les progrès des mesures de réforme proposées l'année dernière par le Secrétaire général dans son rapport « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement », entérinées par la résolution 57/300. Nous pensons cependant que davantage d'efforts communs doivent être entrepris pour mener à terme sa mise en oeuvre.

Je me limiterai à deux observations sur cette question. Premièrement, dans le domaine des droits de l'homme, la Suisse soutient le renforcement de l'application des traités relatifs aux droits de l'homme. Elle trouve l'idée d'un rapport de synthèse particulièrement intéressante. Un tel rapport donnerait une meilleure vue d'ensemble de la mise en oeuvre de nos obligations juridiques en la matière. Par ailleurs, il nous semble essentiel que des ressources suffisantes soient prévues dans le budget ordinaire de l'ONU pour le Haut Commissariat aux droits de l'homme, aux fins de couvrir notamment les coûts entraînés par les organes de contrôle des traités et les procédures spéciales de la Commission des droits de l'homme.

Deuxièmement, dans le domaine budgétaire, nous soutenons les propositions faites par le Secrétaire général pour rendre le processus de planification et de budgétisation de l'Organisation plus efficace et moins

lourd. Le cadre stratégique proposé, comportant un plan à moyen terme sur deux ans en harmonie avec une esquisse budgétaire sous une forme adaptée et plus opérationnelle, rendra le cycle plus cohérent et stratégique. Nous jugeons nécessaire et important d'établir un lien clair et logique entre le plan à moyen terme, qui devrait devenir un véritable plan d'action, et l'esquisse budgétaire. Cette mesure nous amènera, nous l'espérons, à resserrer les liens entre les priorités politiques et la planification budgétaire.

La réforme du cycle de planification et de budgétisation devrait aussi prendre en considération une révision de la répartition des tâches des divers organes impliqués, comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Comité du programme et de la coordination et la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. Avec des ordres du jour de plus en plus chargés, nous ne pouvons plus nous permettre le luxe de laisser plusieurs comités aborder les mêmes questions sans en tirer une valeur ajoutée visible.

Treize ans après le lancement du débat sur la réforme des Nations Unies, le temps est venu d'aller de l'avant avec des changements plus en profondeur. Il faut tirer profit de l'élan actuel et faire preuve de la volonté politique requise.

M. Talbot (Guyana) (*parle en anglais*) : Je me félicite d'avoir la possibilité de partager, au nom de la délégation du Guyana, certaines réflexions sur le débat conjoint relatif aux points 55, 57, 58 et 59 de l'ordre du jour. Ce faisant, ma délégation souscrit pleinement aux déclarations prononcées par les représentants de l'Algérie, du Maroc et du Suriname, qui ont pris la parole respectivement au nom des pays du Mouvement des non alignés, du Groupe des 77 et de la Chine et de la Communauté des Caraïbes.

Le Guyana s'associe à l'appui exprimé en faveur des efforts que vous déployez, Monsieur le Président, pour faire progresser la revitalisation de l'Assemblée. Nous nous félicitons de votre initiative d'appliquer les mesures prises par l'Assemblée qu'il est, à ce stade, possible de mettre en oeuvre, et de vos engagement et détermination de formuler, en consultation avec les États Membres, des propositions pour revitaliser davantage l'Assemblée.

Le cadre d'action que vous avez préparé, Monsieur le Président, fournit une base solide pour nos travaux. L'examen de la question de la revitalisation a été divisé, de manière appropriée, en deux éléments : renforcement du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale et amélioration de ses méthodes de travail. Nous soutenons cette division.

En examinant les progrès réalisés jusqu'à présent dans ce processus, on constate que la question de la revitalisation de l'Assemblée générale figure à l'ordre du jour de cet organe depuis au moins 13 ans. Les questions connexes relatives au renforcement du système des Nations Unies, comme la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et domaines connexes et la réforme de l'ONU, ont également recueilli notre attention ces dix dernières années. Il est indéniable que, grâce à ces efforts, des progrès ont été réalisés s'agissant de renforcer l'efficacité et le fonctionnement de l'Organisation et d'améliorer les méthodes de travail de ses principaux organes. Concernant l'Assemblée générale elle-même, plus de 15 résolutions et décisions ont été adoptées dans le but premier de rationaliser ses activités et d'améliorer son fonctionnement. Malgré cela, l'Assemblée a toujours du mal à réfuter l'accusation selon laquelle elle ne parvient pas à s'acquitter du mandat que lui confère la Charte des Nations Unies. Il s'agit là du principal obstacle au processus de revitalisation.

Au bout du compte, cet obstacle ne sera pas considéré comme écarté lorsque l'Assemblée fonctionnera bien, mais plutôt lorsque ses activités auront un impact visible dans le monde, conformément au rôle qui lui revient en vertu de la Charte et aux conceptions de nos dirigeants, qui, dans la Déclaration du Millénaire, ont demandé que soit réaffirmé le rôle central de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, décisionnel et représentatif de l'Organisation des Nations Unies. Bien sûr, les deux choses sont liées. Cependant, comme le montre l'expérience de ces 13 dernières années, l'attention accordée à la rationalisation et à l'amélioration du fonctionnement ne s'est pas nécessairement traduite par un renforcement du rôle et de l'autorité de l'Assemblée. Monsieur le Président, ma délégation estime donc que l'Assemblée devrait désormais engager des efforts concertés et simultanés dans les deux groupes de questions que vous avez identifiés. Tout nous incite à penser qu'avec une volonté collective, cela est à notre portée.

Je voudrais à présent citer les domaines dans lesquels, de l'avis de la délégation guyanienne, il est

possible d'avancer. Pour cela, Monsieur le Président, je centrerai mes observations dans le cadre des deux grands thèmes que vous avez dégagés.

Pour ce qui est de renforcer l'autorité et le rôle de l'Assemblée générale, je voudrais souligner les points suivants. Premièrement, le renforcement du rôle et du Bureau du Président devrait faire partie intégrante du processus de revitalisation. Ayant déjà eu à assumer la présidence de l'Assemblée, mon pays prône le renforcement de son rôle et de son Bureau, notamment à travers l'octroi permanent d'une petite équipe de spécialistes.

Deuxièmement, ma délégation est favorable aux efforts visant à rendre l'Assemblée générale plus visible. La façon dont l'Assemblée est perçue dans le monde et sa pertinence dépendent en grande partie de sa couverture médiatique. Nous sommes favorables à ce que le Département de l'information s'emploie avec une énergie accrue à faire connaître les travaux de l'Assemblée. Il est tout aussi important de veiller à privilégier les débats de fond au sein de l'Assemblée et à améliorer la qualité des textes qu'elle produit.

Troisièmement, nous pensons que les relations entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social jouent un rôle crucial dans toute action visant à renforcer l'Organisation dans son ensemble. Plus précisément, s'agissant des rapports entre l'Assemblée et le Conseil de sécurité, certains ont exprimé leur inquiétude en voyant le Conseil apparemment empiéter sur les domaines considérés comme relevant de l'Assemblée. D'autres l'expliquent en affirmant que l'Assemblée est incapable de régler certaines questions inscrites à son ordre du jour. De l'avis du Guyana, il faut éviter d'entretenir un esprit de compétition entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. C'est pourquoi nous encourageons l'Assemblée et son Président à étudier les moyens de favoriser la coopération entre les deux organes. Sur ce point, l'examen du rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée est l'occasion d'accroître l'interaction entre les deux organes, conformément à la Charte et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée.

(*L'orateur poursuit en espagnol*)

Le Guyana convient avec le Groupe de Rio que le Président de l'Assemblée générale devrait, conformément aux résolutions de l'Assemblée, dresser, lors des débats en plénière, le bilan du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, ainsi que celui du rapport du Conseil de sécurité.

(*L'orateur reprend en anglais*)

Nous nous félicitons des mesures que vous-même, Monsieur le Président, avez prises dans ce sens.

Quatrièmement, la mise en oeuvre des résolutions et décisions de l'Assemblée générale doit être un objectif prioritaire de la revitalisation de l'Assemblée. Cela suppose de veiller à la qualité des décisions adoptées par l'Assemblée et de s'interroger sur leur applicabilité. L'Assemblée pourrait décider de contrôler à intervalles réguliers l'exécution de ses décisions afin d'identifier les obstacles éventuels.

J'en viens à la deuxième catégorie de questions. Ma délégation reste attachée à la rationalisation de l'ordre du jour de l'Assemblée et à l'amélioration de ses méthodes de travail. Nous sommes également attachés à la rationalisation des travaux des grandes commissions, destinée à accroître l'efficacité globale des travaux de l'Assemblée. Nous voudrions ici souligner les points suivants.

Premièrement, nous sommes prêts à approuver la proposition d'étaler l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée sur les 12 mois de la session, à condition que cela contribue à rationaliser plutôt qu'à multiplier la charge de travail supportée de septembre à décembre. Le Secrétariat pourrait nous aider à étudier un ou plusieurs scénarios d'organisation de la session.

Deuxièmement, concernant le classement par ordre de priorité des questions appelant une attention particulière, ma délégation préconise de canaliser les efforts, autant que possible, sur les questions d'intérêt planétaire. Nous partageons l'opinion que les séances plénières pourraient être plus fructueuses si elles portaient sur les priorités mondiales du moment. Nous attendons avec intérêt des éclaircissements supplémentaires sur les critères et les modalités de sélection retenus pour identifier les questions qui méritent une attention particulière.

Troisièmement, concernant la participation d'acteurs extérieurs, le Guyana reste favorable à l'implication de la communauté internationale au sens large, c'est-à-dire la société civile, dans les activités de l'ONU et nous encourageons tout nouvel effort engagé dans ce sens.

Quatrièmement, concernant le rôle du Bureau, nous sommes favorables à l'officialisation des dispositions présentées par le Président de l'Assemblée au début de la cinquante-huitième session.

Après avoir brièvement partagé ces réflexions à cette étape de nos délibérations, je terminerai, Monsieur le Président, par vous féliciter une nouvelle fois du dynamisme et de la détermination que vous manifestez face à cette question. Soyez assurés, vous-même et tous les membres de l'Assemblée, du soutien et de la coopération permanents de la délégation guyanienne.

M. Ayari (Tunisie) : La délégation tunisienne se réjouit de prendre part à ce débat important qui nous réunit aujourd'hui et d'apporter sa contribution aux efforts internationaux visant à atteindre l'objectif du développement de l'action de l'Organisation des Nations Unies et de son fonctionnement dans le cadre des nobles principes sur lesquels elle est fondée. Nous nous félicitons de l'engagement personnel du Secrétaire général, de votre détermination, Monsieur le Président, ainsi que de l'engagement manifesté par tous les États Membres en faveur du renforcement du rôle de notre Organisation et de ses principaux organes, en particulier en faveur de la consolidation du rôle et de la crédibilité du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi qu'en faveur de la revitalisation et de la consolidation du rôle de l'Assemblée générale au service de la paix, de la sécurité et du développement.

L'accélération de la mise en oeuvre des réformes est devenue aujourd'hui plus nécessaire que jamais eu égard aux nombreux défis auxquels nous sommes tous confrontés et à l'impératif de rechercher des solutions plus viables et durables aux problèmes de paix, de sécurité et de développement qui interpellent chaque jour l'ensemble de la communauté internationale. Aussi, ce débat revêt-il une importance toute particulière et devrait nous permettre d'approfondir les réflexions en vue de définir de nouvelles approches qui nous permettront de revenir à l'esprit du multilatéralisme qui a caractérisé le Sommet du Millénaire.

Ma délégation souscrit entièrement à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et par la Chine et à celle du représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés. Elle voudrait néanmoins souligner quelques points qui méritent, à ses yeux, une attention particulière.

La réforme est une oeuvre globale qui doit concerner toutes les structures des Nations Unies comme l'a proposé le Secrétaire général dans son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire (A/58/323) et dans son discours devant la plénière où il a estimé l'heure venue d'envisager une réforme radicale et a invité les États Membres à ne pas retarder plus longtemps les réformes envisagées pour le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social et le Conseil de tutelle. Nous exprimons notre soutien aux propositions avancées par le Secrétaire général dans son rapport ainsi qu'aux points inscrits dans votre feuille, Monsieur le Président. Nous appuyons particulièrement sa proposition de créer un panel composé d'éminentes personnalités pour faire avancer les réformes. Nous estimons essentiel que le choix de ces personnalités reflète la représentation géographique la plus large possible et réponde aux conditions indispensables de neutralité.

Nous voudrions également souligner que toute réforme ne saurait être envisagée sans être soumise au préalable à l'approbation de l'Assemblée générale. Par ailleurs, ces réformes doivent être fondamentales et conformes aux principes de la Charte et doivent viser à donner plus de poids à l'action de notre Organisation et à ses décisions et recommandations plutôt qu'à effectuer quelques économies ou exercer des pressions injustifiées sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale et des autres principaux organes.

La réforme envisagée doit servir à confirmer notre engagement commun en faveur d'un multilatéralisme efficace qui permette de résoudre les problèmes politiques mondiaux d'une manière juste et équitable et qui puisse aider à l'avènement d'un ordre économique et social où tous les pays pourront vivre dans la sécurité et la dignité et jouir des bénéfices de la mondialisation.

Nous voudrions réitérer ici tout particulièrement l'importance de démocratiser le Conseil de sécurité, principal organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Toute réforme de l'organisation ne sera complète qu'une fois que le Conseil de sécurité sera reconfiguré dans sa composition et renforcé dans son efficacité et sa crédibilité, et que ses méthodes de travail et son mode

de prise de décisions seront améliorés. S'agissant du droit de veto, ma délégation appuie la position du Mouvement des pays non alignés tendant à la limitation du recours au veto aux actions entreprises dans le cadre du chapitre VII de la Charte. Il va sans dire qu'une attitude positive et constructive de la part des membres permanents du Conseil de sécurité relative à cette question sera cruciale.

L'Assemblée générale est l'organe le plus universel de notre Organisation. Il doit demeurer le forum central pour débattre et décider des questions d'ordre politique et celles ayant trait à des activités économiques, sociales et humanitaires. Nous soulignons la nécessité d'aider l'Assemblée générale à recouvrer la plénitude de ses prérogatives et des attributions que la Charte lui reconnaît. Il est vrai en effet que depuis plusieurs années, l'Assemblée générale s'est transformée en un simple forum de délibérations et les débats qui s'y déroulent ne suscitent pas suffisamment d'intérêt et d'attention en dehors de ses enceintes. Ma délégation appuie les propositions de réformes envisagées dans le domaine de la rationalisation du programme de travail de l'Assemblée générale et de ses Commissions et leur articulation autour des objectifs contenus dans la Déclaration du Millénaire et des résultats de la Conférence de Monterrey et du Sommet de Johannesburg.

Notre délégation est également en faveur du principe du regroupement de certains points à l'ordre du jour et la présentation de rapports de synthèse sur des questions apparentées. La biennalisation ou la triennalisation de points ne doit se faire qu'au cas par cas et compte tenu de la nature des points et des objectifs recherchés. Le Département de l'information doit évidemment jouer un rôle plus important en matière de médiatisation des activités, recommandations et décisions de l'Assemblée générale. Nous exprimons également notre appui au renforcement du Bureau du Président de l'Assemblée générale afin de lui permettre de mener à bien le processus de réformes engagées.

La proposition d'étaler l'examen de points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale sur toute l'année nous paraît digne d'intérêt et mérite qu'on y consacre un temps de réflexion. Une telle répartition permettra aux délégations dotées de ressources humaines limitées de participer plus activement aux travaux de cette auguste Assemblée.

Ma délégation accorde une importance particulière au rôle du Conseil économique et social et à son impact. Elle se réjouit de l'accent mis sur la nécessité de renforcer cet organe stratégique chargé de la promotion de la coordination, de la cohérence des politiques et de la mise en oeuvre et du suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences internationales dans les domaines économique et social. Ma délégation soutient, par ailleurs, les efforts visant à intensifier les partenariats et la coopération de l'Organisation des Nations Unies avec le secteur privé et la société civile. Nous appelons à la consolidation des relations entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods.

Nous soutenons les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des mesures proposées par le Secrétaire général dans son rapport figurant dans le document A/58/395 et intitulé « Renforcement du système des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement ».

Ma délégation estime qu'aucune réforme de l'Organisation ne peut réussir s'il n'y a pas une volonté politique générale. Ceci est encore plus vrai pour l'Assemblée générale pour laquelle nous devons réitérer notre attachement et dont nous devons tous nous engager à appliquer en toute bonne foi les recommandations et décisions.

Nous voudrions souligner la nécessité d'éviter que la réforme ne soit motivée que par des considérations budgétaires et prônons une mise en oeuvre graduelle et une évaluation systématique des réformes. Aussi, les changements et réformes proposés doivent-ils répondre aux objectifs de transparence et d'équité et ne devraient en aucun cas affaiblir la capacité de négociation d'un groupe de pays ou d'un autre à limiter la documentation de base ou les prérogatives et les moyens du Secrétariat dans son action en faveur du développement.

M. Sychov (Belarus) (*parle en russe*) : La délégation de la République du Bélarus estime que la modalité actuellement suivie en vue d'examiner conjointement quatre points de l'ordre du jour formulés en termes neufs présente beaucoup d'intérêt. Selon nous, cette pratique nous permet d'examiner de manière globale et intégrée cette question, ce qui nous aidera au bout du compte à prendre des décisions

équilibrées pour mettre en oeuvre des mesures et propositions concrètes.

Les débats sur la réforme des Nations Unies durent depuis plus d'une décennie. Nous sommes partis d'un sentiment commun selon lequel l'Organisation des Nations Unies était à la traîne et de moins en moins à même de faire face aux nouvelles réalités. L'absence de progrès réels quant à la réforme de l'Organisation au cours de ces dix dernières années a entraîné une perte accrue de son autorité internationale et de sa crédibilité auprès des États Membres. En conséquence, certains pays ont décidé de contourner l'Organisation et d'agir unilatéralement pour régler les problèmes qui préoccupent la communauté internationale. Cet état de choses sape le système établi de relations internationales et le droit international actuel et affaiblit la sécurité mondiale. À cet égard, la question de la réforme de l'Organisation des Nations Unies revêt actuellement une acuité particulière.

La situation en la matière reflète en grande partie l'équilibre actuel des forces dans le monde. La réforme du Conseil de sécurité, élément clef de l'Organisation des Nations Unies, illustre cela parfaitement. La République du Bélarus ne doute pas de la nécessité de corriger le déséquilibre du Conseil de sécurité en matière de représentation régionale au Conseil, qui porte atteinte aux intérêts des pays en développement. Nous pensons que l'on pourrait envisager d'attribuer des sièges de membres permanents additionnels à trois États en développement de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes pour tenir compte des réalités géopolitiques actuelles. Mais aucun progrès significatifs n'a été réalisé sur cette question étant donné que tous les États ne sont pas disposés à prendre des mesures concrètes pour transformer le Conseil, surtout pas les plus influents. Nous considérons qu'il est très important de restructurer le Conseil de sécurité, car ne pas réussir à le faire donnerait l'impression qu'il est impossible de réformer l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble.

La réforme de l'Organisation est liée au renforcement des autres organes des Nations Unies, notamment de l'Assemblée générale. L'objectif principal dans ce domaine vise à renforcer l'efficacité de l'action de l'Assemblée. Malheureusement, nous avons observé récemment une tendance inverse. Nous estimons que cela résulte de l'influence croissante des autres entités des Nations Unies, en particulier du Conseil de sécurité, sur des questions qui relèvent de l'Assemblée générale. Cela a lieu également car les décisions de l'Assemblée générale sur les deux points de l'ordre du jour et les questions liées au renforcement de son efficacité ne sont pas appliquées.

Nous pensons que parmi les diverses idées sur la revitalisation de l'Assemblée générale, une attention particulière doit être accordée à des propositions telles que le renforcement de la coopération de l'Assemblée avec le Conseil de sécurité et d'autres organes des Nations Unies, la promotion de l'importance de la présidence de l'Assemblée générale, l'amélioration des consultations du Président de l'Assemblée générale avec les groupes régionaux et organisations régionales, et la rationalisation des méthodes et des pratiques de l'Assemblée générale.

Le Bélarus soutient les mesures visant à renforcer le statut de l'Assemblée générale et à réexaminer ses relations avec d'autres organes des Nations Unies. Nous ne devons pas oublier que l'Assemblée générale est l'un des principaux organes de l'organisation, auquel contribuent tous les États Membres et qui a le droit d'adopter des décisions sur pratiquement toutes les activités des Nations Unies. Nous sommes convaincus que c'est dans l'intérêt de tous les pays d'avoir une Assemblée générale influente et efficace, notamment dans le contexte de l'exercice des fonctions et des pouvoirs énoncés à l'Article 10 de la Charte des Nations Unies.

Il existe aujourd'hui une opinion largement répandue selon laquelle ce ne sont pas tous les États qui peuvent bénéficier, de façon égale, de la mondialisation. Le sous-développement économique, la pauvreté, les problèmes sociaux, l'analphabétisme et les maladies à risques, existant dans de nombreuses régions du monde, représentent des facteurs qui créent un terrain propice à l'émergence de conflits et du terrorisme. Il ne serait pas exagéré de dire que si l'on tarde à régler les problèmes socio-économiques, la paix et la sécurité internationales seront en danger.

Par le passé, les Nations Unies ont apporté une contribution appréciable au règlement des problèmes liés au développement. Il ne fait pas de doute que les Nations Unies doivent continuer de jouer ce rôle essentiel. À cet égard, la République du Bélarus se réjouit de voir que les Nations Unies ont pu projeter une vision stratégique dans ce domaine. Au cours du Sommet du Millénaire, les objectifs du Millénaire pour le développement ont été fixés, des rencontres

internationales importantes se sont tenues sous les auspices des Nations Unies, des voies permettant de réaliser les objectifs ont été définies et un intérêt international majeur a été accordé aux problèmes persistants. La prochaine et la plus importante de toutes ces actions est la concrétisation des engagements pris lors de ces conférences et événements.

Même si la responsabilité fondamentale dans la mise en oeuvre des objectifs de développement relève des États Membres, nous sommes tous en droit de compter sur l'assistance de notre Organisation. Une participation active et efficace des Nations Unies dans le traitement des questions de développement semble peu probable sans la transformation des secteurs sociaux et économiques des Nations Unies et sans l'élaboration et l'adoption de nouvelles approches face au développement.

Une approche qui mérite d'être saluée est l'examen, cette année, de la question du suivi intégré et coordonné des résultats du Sommet du Millénaire, de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial sur le développement durable, par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale.

Un élément important de la réforme des secteurs sociaux et économiques de l'Organisation est la restructuration institutionnelle des entités pertinentes de l'ONU. Nous appuyons les efforts visant à consolider le Département des affaires économiques et sociales par la fourniture de capacités organisationnelles, techniques et en personnel suffisantes. Nous appuyons et jugeons intéressante la proposition du Secrétaire général, faite dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/58/1), de créer une capacité de planification stratégique au sein du Département.

Notre délégation partage l'opinion, exprimée par certains États au cours du débat général de la Deuxième Commission, sur l'utilité de rationaliser les travaux de la Commission et de supprimer les éléments faisant double emploi dans ses activités.

La République du Bélarus accorde une grande importance aux questions économiques et sociales aux Nations Unies. À cette fin, nous avons décidé de présenter la candidature de notre pays au Conseil économique et social lors des élections prévues durant la session en cours. Si nous sommes élus au Conseil, la concrétisation de la vision des Nations Unies en matière de développement, le renforcement du secteur économique et social de l'Organisation et la consolidation du rôle du Conseil économique et social ainsi que son interaction avec les institutions de Bretton Woods seraient les domaines auxquels nous accorderions la priorité au sein de cet organe.

Je voudrais évoquer rapidement d'autres mesures de réforme entreprises par le Secrétaire général - efforts visant à renforcer les activités des Nations Unies dans le domaine de l'information. Le Bélarus espère que le volume des produits d'information s'élargira et tiendra compte des spécificités régionales. Ce travail devrait susciter un intérêt accru dans les activités des Nations Unies de la part des opinions publiques nationales.

Les mesures visant à engager la société civile et le secteur privé de façon plus large dans le processus de réforme des Nations Unies méritent d'être examinées avec soin. Nous appuyons la coopération utile des Nations Unies avec ces structures, mais nous pensons que cette interaction doit se faire de façon à ne pas nuire aux principes de base de l'ONU en tant qu'Organisation intergouvernementale universelle.

Notre délégation juge positives les mesures suggérées ayant pour but d'améliorer les processus de l'Organisation en matière de planification et de budgétisation, y compris l'examen d'un cadre de travail stratégique sur une base biennale et le renforcement du rôle du Comité du programme et de la coordination. Nous sommes disposés à appuyer le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 reflétant cet effort de réforme.

Nous accordons également un grand intérêt à l'intention du Secrétaire général, évoquée dans son discours à l'Assemblée le 23 septembre, de créer un groupe de haut niveau chargé de formuler des recommandations sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons que de sérieuses recommandations sur d'autres transformations de l'Organisation, que nous mettrons tous en oeuvre, résulteront des travaux de ce groupe.

Pour terminer, je voudrais indiquer que le succès dans la réforme de l'Organisation dépend des États Membres eux-mêmes. Pour rendre notre monde plus sûr et plus juste, nous, communauté des nations, devons nous mettre d'accord sur l'avenir de notre Organisation. La République du Bélarus, en tant que ferme partisan d'une réforme globale des Nations Unies, est prête à une coopération constructive avec les

parties intéressées sur l'ensemble des mesures dans le cadre de la réforme des Nations Unies. Nous ne voyons pas d'autre alternative au rôle central de l'Organisation dans le système des relations internationales.

Point 104 de l'ordre du jour
Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

b) Dialogue de haut niveau sur l'application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

Note du Secrétariat (A/57/CRP.5)
Projet de décision (A/58/L.6)

Le Président (*parle en anglais*) : Le 15 septembre 2003, une note du Secrétariat a été diffusée en tant que document A/57/CRP.5 en langue anglaise seulement, contenant des informations de base sur les organisations régionales et intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les entités du secteur des entreprises sollicitant une accréditation à ce dialogue de haut niveau.

M. Andrabi (Pakistan) (*parle en anglais*) : La liste des organisations non gouvernementales ayant sollicité une accréditation au dialogue de haut niveau sur le financement du développement figure au document A/57/CRP.5 en date du 9 septembre 2003. Parmi elles, figure une organisation non gouvernementale appelée *International Human Rights Observers, Pakistan*, qui ne fait pas partie de la liste figurant au document A/58/L.6 dont l'Assemblée générale est saisie. Ma délégation voudrait connaître les raisons de la non-inclusion de cette ONG dans la liste soumise à l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Pour répondre à la question du représentant du Pakistan, je précise que le document A/58/L.6 contient une liste d'organisations non gouvernementales dont le Président a demandé l'accréditation au Dialogue de haut niveau sur le financement du développement.

En vertu du paragraphe 15 b) de la résolution 57/250 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2002, les organisations non gouvernementales et les entités du secteur privé intéressés qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou qui n'étaient pas accréditées à la Conférence internationale sur le financement du développement feront une demande d'accréditation à l'Assemblée générale suivant les règles suivies à cette Conférence.

Comme le précise une note de bas de page de la résolution, la procédure d'accréditation à la Conférence internationale sur le financement du développement est établie dans les résolutions 55/245 B et 54/279 de l'Assemblée générale. Il s'agit, comme les États Membres s'en souviendront, d'une procédure d'approbation tacite.

Ce Dialogue de haut niveau n'ayant ni bureau ni comité préparatoire, le Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session a été obligé de communiquer les informations nécessaires directement à l'Assemblée générale, ce qu'il a fait dans ses lettres du 7 mai et du 27 août 2003. Dans la partie pertinente, la lettre du Président indiquait qu'en l'absence d'objection d'ici le 8 septembre 2003, il entendait soumettre la liste à l'approbation de l'Assemblée générale. Aucun État Membre n'a contesté la procédure exposée dans la lettre du Président Kavan. Le Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session ayant reçu une objection d'un État Membre, dans les délais fixés par les dispositions de la résolution 57/250 de l'Assemblée générale, le nom de cette organisation a été retiré de la liste.

M. Andrabi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de cette explication. Ma délégation voudrait savoir le nom de la délégation et les motifs donnés pour l'objection.

Le Président (*parle en anglais*) : La délégation de l'Inde a présenté une objection, dont les motifs sont analogues à ceux qui sont donnés dans le document que j'ai distribué à l'Assemblée. Je n'en ai pas d'exemplaire ici, mais je serais tout à fait disposé à en faire un document interne.

Quoi qu'il en soit, on me fait savoir que je ne suis pas tenu, en fait, de divulguer cette information. Cependant, dans l'intérêt de la transparence, je pense que j'ai communiqué à la délégation du Pakistan toutes les informations qui ont conduit à la conclusion du Président.

M. Andrabi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation apprécie la transparence avec laquelle vous avez conduit les travaux de l'Assemblée. Nous prenons note du fait que la délégation de l'Inde a empêché cette organisation non gouvernementale de faire partie de la liste parce que celle-ci a manifesté contre la répression illégale et impitoyable par l'Inde du droit à l'autodétermination de la population du Jammu-et-Cachemire. Cette organisation non gouvernementale, selon des informations parues dans la presse, avait exigé que les Nations Unies jouent un rôle effectif dans le règlement

de la question du Cachemire et pour la paix en Asie du Sud.

Nous sommes déçus mais nous ne sommes pas surpris, car l'Inde s'est fait depuis longtemps une spécialité d'étouffer les voix qui s'élèvent contre ses violations flagrantes des droits de l'homme au Cachemire comme ailleurs. La politique de l'Inde est d'interdire à toute organisation internationale qui s'occupe des droits de l'homme de se rendre dans le Cachemire sous occupation indienne, ou le Gujarat, où l'an dernier l'appareil d'État a aidé le parti Bharatiya Janata au pouvoir à perpétrer le massacre de milliers de musulmans.

Je tiens à dire clairement que le Cachemire ne fait pas partie de l'Inde. Il n'en a jamais fait partie. Les résolutions 47 (1948) et 80 (1950) du Conseil de sécurité stipulent de façon catégorique que le règlement final de la question de l'État de Jammu-et-Cachemire sera décidé conformément à la volonté du peuple, exprimée par la méthode démocratique d'un plébiscite libre et impartial mené sous l'égide de l'ONU.

L'ONU et la communauté internationale reconnaissent que c'est un territoire contesté. Il incombe directement à l'ONU d'aider la population cachemirienne à réaliser son droit à l'autodétermination.

Conformément au paragraphe 15 b) du dispositif de la résolution 57/250 de l'Assemblée générale, la procédure adoptée pour l'accréditation des organisations non gouvernementales à la Conférence de Monterrey doit être reprise pour la participation des organisations non gouvernementales au Dialogue de haut niveau. La procédure suivie à la Conférence de Monterrey, décrite au paragraphe 16 du rapport du Comité préparatoire (A/AC.257/6) en date du 23 mars 2003, a été adoptée par l'Assemblée générale, alors que la résolution 54/279 stipulait que la demande soit, dans un premier temps, présentée à un comité composé du Bureau du Comité préparatoire; deuxièmement, que ce serait le Bureau, et non un État Membre, qui se prononcerait par approbation tacite sur l'accréditation de ces organisations non gouvernementales; et troisièmement, que le Bureau n'informerait de cette décision que le Comité préparatoire.

Cette procédure ne donnait pas à un État Membre le droit de veto. Ce droit était limité au Bureau du Comité préparatoire, tandis que l'ensemble des Membres, c'est-à-dire le Comité préparatoire, devait simplement être informé.

En permettant à l'Inde d'user du veto contre une organisation non gouvernementale pakistanaise, on a créé un précédent très dangereux, qui pourra être invoqué à l'avenir par n'importe quel État Membre pour empêcher la participation de n'importe quelle organisation non gouvernementale aux travaux de l'ONU.

Ma délégation attache une grande importance à la Conférence internationale sur le financement du développement et à son processus de suivi. Nous ne voulons pas remettre en question le dialogue de haut niveau et nous ne contesterons pas, par conséquent, l'exclusion de cette organisation non gouvernementale de la liste.

Le Président (*parle en anglais*) **:** Je voudrais préciser, dans l'intérêt de la transparence, qu'il s'agit là d'une question sur laquelle le Président a pris la précaution de consulter ses conseillers juridiques, en l'absence à la fois d'un comité préparatoire et d'un bureau. Par conséquent, la décision qui a été prise sur la base de l'objection soulevée l'a été avec les meilleurs conseils juridiques dont je disposais en ma qualité de Président.

Je tenais à apporter cette précision parce qu'alors que nous parlons aujourd'hui de changement et de plus grande transparence dans nos travaux, je ne pensais pas devoir tirer un trait définitif sur cette question sans avoir expliqué à l'Assemblée générale la procédure qui a été suivie. Il a été pris bonne note des observations faites par le représentant du Pakistan.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/58/L.6, intitulé « Accréditation des organisations non gouvernementales au Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. »

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de décision A/58/L.6?

Le projet de décision est adopté (décision 58/509)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du sous-point b) du point 104 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 5.